



Rapport de présentation

Budget principal et budgets annexes

BUDGETS PRIMITIFS 2025

SOMMAIRE

1	LES BUDGETS AGRÉGÉS	5
1.1	Présentation consolidée	5
1.1.1	Section de fonctionnement	5
1.1.2	Section d'investissement	5
1.2	Les objectifs stratégiques et structurants du budget primitif	6
2	LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRINCIPAL	11
2.1	La stratégie d'élaboration du BP 2025	11
2.1.1	Corréler l'évolution des dépenses de fonctionnement à celle des recettes de fonctionnement	11
2.1.2	Adapter le niveau d'investissement	12
2.1.3	L'autofinancement : un mode de financement majeur des investissements à préserver	12
2.1.4	L'endettement : une source de financement maîtrisée sur 2025	13
2.2	Vue d'ensemble par section	13
2.2.1	En fonctionnement	14
2.2.2	En investissement	16
3	PREVISIONS 2025 PAR DOMAINE DE COMPETENCES (TOUS BUDGETS CONFONDUS)	17
➤	Les dépenses réparties par politique distinguant le fonctionnement de l'investissement :	17
➤	Les recettes réparties par politique distinguant le fonctionnement de l'investissement :	18
3.1	Agir pour l'attractivité du territoire	19
3.1.1	Poursuivre notre appui aux filières économiques du territoire	19
➤	Animation économique	19
➤	Immobiliers d'entreprises	20
➤	Zones d'activités clôturées	20
➤	Zones d'activités en cours	21
3.1.2	Faire du soutien à l'enseignement supérieur un levier de développement du territoire	22
3.1.3	Tourisme et patrimoine historique au service de l'attractivité du territoire	23
➤	L'espace « Epona - Secrets de nos patrimoines »	24
➤	L'EPIC du tourisme	24
➤	L'entretien du patrimoine historique	24
3.1.4	Une politique d'aménagement du territoire fondée sur des investissements ambitieux et contribuant au développement durable du Niortais	25
➤	Les coopérations et stratégies territoriales	25
➤	Accélérer la mise en œuvre concrète des stratégies relatives au développement durable	25
➤	Renforcer notre équilibre territorial : la poursuite d'une politique d'investissement ambitieuse au service des communes	27
➤	Budget Energies renouvelables (panneaux Photovoltaïques et ombrières)	27
3.2	Renforcer nos actions en matière de solidarités et de cohésion sociale	28
3.2.1	Agir pour une politique habitat inclusive	28
3.2.2	Assurer des conditions d'accueil adaptées pour les Gens du Voyage	29
3.2.3	Contribuer à la réduction des inégalités, soutenir l'insertion et renforcer la cohésion sociale	29
➤	Le Contrat de Ville :	30
➤	Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)	31

➤	Le Guichet Unique Clauses d'Insertion	31
➤	La santé	32
3.3	Elargir la diffusion culturelle et sportive à tout le territoire	32
3.3.1	Une politique sportive dynamique	32
➤	Le Complexe sportif communautaire de la Venise verte à Niort	33
➤	Sports d'eau	34
3.3.2	Une politique confortée par nos Musées de France	34
➤	Valoriser les collections muséales et patrimoniales :	35
➤	L'atelier de restauration de peinture et d'arts graphiques	35
➤	Préserver les collections muséales et patrimoniales d'intérêt public	35
3.3.3	Un conservatoire communautaire, vecteur de création et de lien social	36
➤	Le Conservatoire communautaire de musique et de danse	37
➤	L'école d'arts plastiques	37
3.3.4	La poursuite des actions en faveur de l'accès à la lecture publique	37
3.4	Réussir la transition écologique, énergétique et environnementale	38
3.4.1	La prévention, la valorisation des déchets et l'économie circulaire : un enjeu majeur de développement durable	39
➤	Actions de prévention et de sensibilisation en faveur de la réduction des déchets	41
➤	La collecte des déchets	41
➤	Le tri, le traitement et la valorisation des déchets	42
3.4.2	Des actions fortes pour préserver la ressource en eau	44
➤	Les eaux pluviales	44
➤	La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)	44
➤	Budget annexe Eau potable :	45
➤	Budget annexe Assainissement :	47
3.4.3	Accélérer notre trajectoire vers une mobilité durable : une démarche à haute valeur environnementale et sociale	48
3.5	renforcer les moyens d'expertise de l'organisation	51
3.5.1	Investir dans les compétences et assurer une maîtrise des dépenses de personnel	51
3.5.2	Mettre l'informatique au service des projets d'optimisation des procédures et d'amélioration de la relation avec les usagers.	52
3.5.3	Porter une politique de gestion patrimoniale soucieuse de la mise en sécurité et de la sobriété énergétique	54

INTRODUCTION

Lors du Conseil d'agglomération du 16 décembre dernier, l'Assemblée a débattu des orientations budgétaires 2025. Ces dernières s'inscrivaient dans un contexte de projet de loi de finances 2025 mettant les collectivités locales à contribution en matière de redressement des comptes publics.

A l'heure de la rédaction du présent rapport, aucun projet de loi de finances n'a encore été présenté au Parlement. Une loi spéciale a été adoptée en décembre 2024 et offre un cadre provisoire pour les finances publiques, fondée sur les enveloppes budgétaires 2024 et un principe de continuité, mais assurant une faible visibilité sur la réalité de l'exercice 2025. Aussi, le budget proposé à notre Assemblée communautaire repose avant tout sur un principe de prudence, matérialisé notamment par l'utilisation du mécanisme de provision et surtout sur une stratégie d'ajustements tout au long de l'année, en BS et en DM, à mesure des clarifications apportées au niveau national.

Cette optique de précaution s'explique également par le contexte économique tendu et incertain lié aux tendances macro-économiques nationales et internationales, développées lors du DOB. Car, si le contexte inflationniste semble derrière nous, le surendettement de l'Etat devrait entraîner des efforts collectifs pour lesquels les collectivités seront appelées *a minima* sur les trois prochaines années.

Aussi, le BP 2025 retranscrit des orientations de maîtrise du fait de contraintes financières pérennes à intégrer pour l'année 2025, mais également pour les suivantes :

1. **Une faible dynamique de nos recettes**, principalement du fait de notre dépendance à des ressources financières et fiscales décidées par l'Etat, à l'instar de la fraction de TVA projetée au même niveau que l'exercice 2024,
2. **Des dépenses contenues malgré des évolutions contraintes** en matière de charges de personnel (impact CNRACL), de charges à caractère général (entretien de notre patrimoine) et d'appuis financiers à nos partenaires.
3. **La préservation de l'autofinancement** pour poursuivre **un programme d'investissements** alliant ambitions pour le territoire mais également pragmatisme et soutenabilité.
4. **Un principe de précaution** innervant les propositions budgétaires 2025, avec une option assumée de provisionnement en dépenses du projet de ponctions sur recettes initialement prévus dans le précédent PLF (1,6 M€), de projection des hausses contraintes en matière de cotisation CNRACL et des conditions restrictives en matière de FCTVA.

Le budget 2025 est atypique dans son élaboration et dans sa physionomie. Il a nécessité un travail approfondi de propositions d'économies sur les différents champs d'actions de notre communauté d'agglomération dans lequel élus et services se sont pleinement impliqués. S'il s'agissait de dessiner un budget maîtrisé pour 2025, cette démarche doit s'inscrire dans le temps pour assurer la résilience de notre EPCI et préserver sa capacité à agir au bénéfice de son attractivité, de son développement, des usagers des politiques publiques et des communes du territoire.

Des efforts significatifs appelés par l'Etat sans règles du jeu connues au 15 janvier 2025

Une provision mettant en réserve une partie des recettes susceptibles d'être appelées par l'Etat

Un budget contenu avec des dépenses réduite de 1 M€ de BP à BP

1 LES BUDGETS AGRÉGÉS

1.1 PRESENTATION CONSOLIDEE

1.1.1 Section de fonctionnement

165 M€ de recettes réelles sur l'ensemble des budgets

Près de 141 M€ de dépenses réelles sur l'ensemble des budgets

23,1 M€ d'autofinancement brut en 2025 contre 24,5 M€ en 2024

6 budgets annexes

	Principal	Transports	Prevalec	Assainissem	Eau potable	Energies Renouvel- ables	Total	Zones d'activités
Impôts et Taxes	57 883 300	23 700 000	19 655 000	0	0	0	101 238 300	0
Produits des services	5 562 085	0	2 568 500	14 853 600	14 384 650	41 000	37 409 835	1 638 300
Autres recettes	18 626 309	2 832 782	1 906 600	604 000	846 000	5	24 815 696	0
TOTAL REC. REELLES	82 071 694	26 532 782	24 130 100	15 457 600	15 230 650	41 005	163 463 831	1 638 300
TOTAL REC. D'ORDRE	3 094 442	473 805	337 100	2 420 000	217 600	11 355	6 554 302	587 400
TOTAL RECETTES	85 166 136	27 006 587	24 467 200	17 877 600	15 448 250	52 360	170 018 133	2 225 700
Charges à caractère général	14 091 341	21 010 364	12 420 800	4 958 755	8 170 700	20 000	60 671 960	513 000
Charges de personnel	29 200 000	408 406	9 000 000	4 360 000	590 000	0	43 558 406	0
Autres dépenses	28 933 482	1 155 550	46 400	2 188 000	3 827 300	2 005	36 152 737	37 200
TOTAL DEP. REELLES	72 224 823	22 574 320	21 467 200	11 506 755	12 588 000	22 005	140 383 103	550 200
TOTAL DEP. D'ORDRE	12 941 313	4 432 267	3 000 000	6 370 845	2 860 250	30 355	29 635 030	1 675 500
TOTAL DEPENSES	85 166 136	27 006 587	24 467 200	17 877 600	15 448 250	52 360	170 018 133	2 225 700
Autofinancement brut	9 846 871	3 958 462	2 662 900	3 950 845	2 642 650	19 000	23 080 728	
Pour mémoire autofi. BP 2024	12 280 096	3 128 624	1 998 451	4 775 153	2 316 700	14 850	24 513 874	
Autofinancement net	5 826 871	3 958 462	2 662 900	1 570 845	1 177 650	19 000	15 215 728	
Autofinancement net BP 2024	8 061 996	3 128 624	1 998 451	2 075 153	961 700	14 850	16 240 774	

L'autofinancement brut permettra d'assurer près de 42% du financement des investissements.

1.1.2 Section d'investissement

Tous budgets confondus, près de 55,5 M€ d'investissements directs pour le territoire.

	Principal	Transports	Prevalec	Assainissem	Eau potable	Energies Renouvel- ables	Total	Zones d'activités
FCTVA	1 200 000	32 000	650 000	1 100 000	0	0	2 982 000	0
Emprunts	5 486 734	6 965 738	2 000 000	3 557 000	3 997 850	42 000	22 049 322	0
Subventions / Rbmt avance	4 129 905	947 800	0	770 155	1 000 000	0	6 847 860	0
Autres recettes	9 683 510	0	0	1 000	0	19 000	9 703 510	4 633 200
TOTAL REC. REELLES	20 500 149	7 945 538	2 650 000	5 428 155	4 997 850	61 000	41 582 692	4 633 200
TOTAL REC. D'ORDRE	14 041 313	4 832 887	3 000 000	6 970 845	2 860 250	32 755	31 738 050	1 638 300
TOTAL RECETTES	34 541 462	12 778 425	5 650 000	12 399 000	7 858 100	93 755	73 320 742	6 271 500
Dépenses d'équipement	25 109 320	11 769 000	5 312 900	6 998 000	6 175 500	80 000	55 444 720	0
Remb. Emprunts	4 020 000	0	0	2 380 000	1 465 000	0	7 865 000	4 100 500
Autres dépenses	1 217 700	135 000	0	1 000	0	0	1 353 700	1 620 800
TOTAL DEP. REELLES	30 347 020	11 904 000	5 312 900	9 379 000	7 640 500	80 000	64 663 420	5 721 300
TOTAL DEP. D'ORDRE	4 194 442	874 425	337 100	3 020 000	217 600	13 755	8 657 322	550 200
TOTAL DEPENSES	34 541 462	12 778 425	5 650 000	12 399 000	7 858 100	93 755	73 320 742	6 271 500

1.2 LES OBJECTIFS STRATEGIQUES ET STRUCTURANTS DU BUDGET

PRIMITIF

Les objectifs stratégiques identifiés par les élus structurent le BP 2025 et s'inscrivent dans des enjeux liés :

- **à la cohésion territoriale** : développer et équilibrer l'offre culturelle et sportive sur le territoire, adapter l'offre de mobilités et sa connaissance aux spécificités du territoire, développer et favoriser l'accès aux soins de santé, diminuer l'exclusion numérique ;
- **au développement économique** : accompagner les employeurs du territoire à recruter du personnel formé en fonction de leurs besoins, soutenir le maintien et le développement des petits commerces et commerçants indépendants, soutenir et valoriser le monde agricole du territoire dans sa diversité, développer l'alimentation durable sur le territoire ;
- **à l'engagement social et sociétal** : prévenir l'émergence de nouvelles formes de précarité, accroître l'offre et la qualité des logements sociaux sur le territoire, anticiper, accompagner et atténuer les conséquences de la crise énergétique, généraliser la participation des habitants du Niortais à l'action publique, combattre les incivilités ;
- **aux transitions écologique et énergétique** : accélérer et planifier la transition énergétique, diminuer la dépendance du territoire aux matières premières non locales, faciliter le recours aux mobilités douces sur le territoire, veiller sur la ressource en eau et la préserver, améliorer l'entretien de nos patrimoines, décliner la gestion des déchets autour de la prévention, de la valorisation et de l'économie circulaire.

La proposition budgétaire 2025 contribue, d'ores et déjà, à répondre à nombre de ces objectifs stratégiques.

Des engagements budgétaires en faveur de la cohésion territoriale

Développer et équilibrer l'offre culturelle et sportive sur le territoire

- **Cohésion Sociale et Insertion**
 - Contrat de Ville 2024-2030 - Volets « Développer des quartiers attractifs (...) » et « Education, jeunesse et parentalité » (Développer l'attractivité des quartiers par le prisme culturel et sportif, favoriser l'ouverture culturelle dès le plus jeune âge)
 - Dispositif de tarification sociale (« Ma Carte » et « Chèques loisirs ») (37,9 k€)
- **Attractivité**
 - Animation du Schéma Local d'Enseignement Supérieur de Recherche et d'Innovation en mobilisant les acteurs sur la recherche de nouvelles opportunités de développement dont sport / santé (24 k€)
 - Déploiement et évaluation du Schéma de développement touristique durable (100 k€)
- **Lecture publique**
 - Gestion et animation des 18 équipements transférés (6 à Niort dont 4 antennes de quartier, 11 sur le territoire communautaire, 1 bibliobus pour la desserte de 9 communes non dotées de bibliothèques)
 - Pilotage et organisation de la saison culturelle du réseau des médiathèques axée sur une offre délocalisée (Niort/réseau) (23,4 k€)
 - Proposition d'une offre structurée en matière de portage à domicile
 - Enrichissement des fonds anciens (15 k€)
 - Gratuité de l'accès
- **École d'Arts Plastiques**
 - Cours hebdo sur 3 sites : Niort, Echiré, St-Hilaire-la-Palud
- **Conservatoire**
 - Cours sur 7 sites (Niort, Chauray, Vouillé, Aiffres, Echiré, St-Maxire, Prahecq)
- **Musées**
 - Valorisation collections muséales et patrimoniales, mallette pédagogique itinérante
- **Diffusion Culturelle**
 - Appui à l'activité de la Scène Nationale (49 k€)
 - Festival la 5ème Saison (121,5 k€)
- **Culture / Sports**
 - Tarification sociale

Développer et favoriser l'accès aux soins de santé

- **Gestion des Ressources Humaines**
 - Participation employeur à la prévoyance et la complémentaire santé
- **Coopérations et Stratégies Territoriales**
 - Animation du Contrat Local de Santé
 - Accompagnement des Directions et Communes : Ingénierie du financement - Projets urbains -
- **Attractivité**
 - Soutien Calyxis (convention de partenariat-champ spécifique de la e-santé) (120 k€)
- **Transports et Mobilité**
 - DSP 2024-2029, Convention affrètement Région, Ligne Express Niort-La Rochelle (20 300 k€)
- **Cohésion Sociale et Insertion**
 - Contrat de Ville 2024-2030- Volets « Education, jeunesse et parentalité » et « Bien-être et santé » (accompagner l'accès aux soins relatifs à la santé mentale, favoriser l'accès aux soins et les pratiques préventives)
 - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) (41, 5 k€ dont 11,2 k€ pour accompagnement psy-santé mentale)
 - Soutien à la Mission Locale Sud Deux-Sèvres (CPO, dont objectif de favoriser l'accès des jeunes à la prévention et aux soins) (147,1 k€)

Adapter l'offre de mobilités et sa connaissance aux spécificités du territoire

- **Transports et Mobilité**
 - Délégation de Service Public 2024-2029, Convention affrètement Région, Ligne Express Niort-La Rochelle (20 300 k€)
 - VLS, VAE : acquisitions, aménagements, et fonctionnement (1 295 k€) et Infrastructures cyclables (1 359 k€)
 - Projet Pôle Echange Multimodal Gare (327,5 k€) et Etude Pôle Echange Multimodal Mauzé / Mignon (40 k€)
 - Enquête EMC2 (310 k€)
 - Accessibilité au réseau de bus (200 k€)
 - Incitation au covoiturage du quotidien (150 k€)
- **Cohésion Sociale et Insertion**
 - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) (41,6 k€) (lever le frein à la mobilité pour favoriser l'accès à l'emploi)
 - Soutien à la Mission locale Sud Deux-Sèvres (CPO) (enveloppe globale 147 k€)
- **Attractivité**
 - Animation du Schéma Local d'Enseignement Supérieur de Recherche et d'Innovation sur 3 axes dont vie étudiante (24 k€)
 - Accompagnement à la transition écologique des entreprises (5 k€)

Prévenir l'exclusion numérique

- **Attractivité**
 - Animation du Schéma Local d'Enseignement Supérieur de Recherche et d'Innovation sur 3 axes (formations ; recherche et innovation ; vie étudiante) (24 k€)
 - Actualisation de l'accompagnement en faveur du secteur numérique (279 k€ dont Salon INN)
- **Cohésion Sociale et Insertion**
 - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) (développer une offre d'inclusion numérique de qualité, au bénéfice de l'emploi)
 - Contrat de Ville 2024-2030 - Volets « Education, jeunesse et parentalité » et « La citoyenneté en action : réinventer le vivre ensemble dans les quartiers » (accompagnement au numérique, lutte contre l'illectronisme)
- **École d'Arts Plastiques**
 - Cours d'arts numériques et d'infographie pour adolescents et adultes
- **Lecture publique**
 - Augmentation de l'offre ateliers numériques et accompagnement personnalisé (partenariat CCAS)
- **Musées**
 - Le musée inclusif et collaboratif (parcours numérique)
- **DSI**
 - Elaboration d'un service aux communes en matière d'informatique
- **Gestion des Ressources Humaines**
 - Programme de formations / compétences sur l'illectronisme

Accroître l'offre et la qualité des logements sociaux sur le territoire

- **Cohésion Sociale et Insertion**
 - Contrat de Ville 2024-2030- Volets « Développer des quartiers attractifs et bien insérés dans le territoire » et « Bien-vivre au sein de quartiers durables » (agir sur l'offre de logement disponible, réaliser des travaux d'isolation énergétique et de résilience aux changements climatiques)

BP 2025

Des engagements en faveur des transitions écologique et énergétique

Décliner la gestion des déchets autour de la prévention, la valorisation et l'économie circulaire

- PREVALEC
- Mise en œuvre d'actions de prévention (1,26 M€ dont RH) et incitation tarifaire au tri (redevance spéciale)
- Cohésion Sociale et Insertion
- Contrat de Ville 2024-2030 - Volets « Développer des quartiers attractifs et bien insérés dans le territoire » et « Bien vivre au sein des quartiers durables » (amélioration de l'offre de gestion des déchets sur les QPV, sensibilisation sur la gestion des déchets)
- Attractivité
- Accompagnement de la transition écologique des entreprises (dont gestion des déchets)(246,9 k€)
- Accompagnement de l'ESS (12,5 k€) dont domaine d'intervention de l'économie circulaire
- Evaluation et enrichissement du projet Alimentaire Territorial (28 k€)
- Etudes et Projets Neufs
- Intégration dans les travaux d'infrastructures de dispositions de taux de recyclage ou de clauses de réemploi

Diminuer la dépendance du territoire aux matières premières non locales

- Attractivité
- Accompagnement à la transition écologique des entreprises (dont économie circulaire.) (246,9 k€)
- Accompagnement de l'ESS (12,5 k€) dont économie circulaire
- Finalisation de la stratégie du commerce (30 k€)
- Evaluation et enrichissement du projet Alimentaire Territorial (28 k€)
- Planification Ecologique Territoriale
- Copart et Petit-déj développement durable (6,5 k€)
- Transports et Mobilité
- Acquisition 2 bus et 1 navette électriques et 5 bus BioGNV (3,6 M€)
- Etudes et projets neufs
- Travaux du pôle d'exploitation des mobilités décarbonées (5,6 M€) (panneaux photovoltaïques et pompe à chaleur)
- Travaux d'extension de Niort Tech (5 M€) prévoyant la récupération de matériaux pour réemploi sur le chantier

Veiller sur la ressource en eau et la préserver

- Eau potable
- Programme ReSources de reconquête de la qualité de la ressource en eau
- Attractivité
- Accompagnement de la transition écologique des entreprises (dont volet eau) (246,9 k€)
- Evaluation et enrichissement du projet Alimentaire Territorial dont plan d'actions en faveur de l'agroécologie (28 k€)
- Mise en œuvre coordonnée du schéma directeur de développement des ZAE (5 k€)
- Planification Ecologique territoriale
- Mission Biodiversité (5 k€)
- Assainissement / Eaux pluviales
- Bassin tampon Pré-Pacaud (1 100 k€), Réhabilitations et travaux courants réseaux EU (3 431k€)
- Etudes diagnostiques des systèmes d'assainissement Aiffres, Arçais, St-Symphorien (185 k€)
- Gestion des Milieux Aquatiques
- Participation aux syndicats GEMAPI (380 k€) et lutte contre la Jussie et les ragondins (160 k€)
- Transports et Mobilité – Etudes et Projets neufs
- Travaux du pôle d'exploitation des mobilités décarbonées (5,7 M€) (objectifs de transition environnementale dont gestion et réutilisation des eaux pluviales)
- Etudes et Projets Neufs
- Intégration systématique d'objectifs PCAET dans les opérations (plantation arbres, végétation)

Faciliter le recours aux mobilités douces sur le territoire

- Transports et Mobilité
- VLS, VAE : acquisitions, aménagements, et fonctionnement (1 295 k€) + Infrastructures cyclables (1 359 k€)
- Projet Pôle Echange Multimodal Gare (327,5 k€) et Etude Pôle Echange Multimodal Mauzé / Mignon (40 k€)
- Animation Savoir Rouler à vélo (90 k€)
- Attractivité
- Schéma de développement touristique durable (100 k€)
- Accompagnement de la transition écologique des entreprises (246,9 k€)
- Cohésion Sociale et Insertion
- Contrat de Ville 2024-2030 - Volet Bien vivre au sein des quartiers durables
- Etudes et Projets Neufs
- Intégration systématique de la continuité cyclables dans les opérations

Accélérer et planifier la transition énergétique

- Attractivité
- Accompagnement de la transition écologique des entreprises (dont volet énergie) (246,9 k€)
- Mise en œuvre du schéma directeur de développement des ZAE
- Evaluation et enrichissement du projet Alimentaire Territorial dont plan d'actions en faveur de l'agroécologie (28 k€)
- PREVALEC
- Renouvellement des Benches à ordures ménagères (matériel moins consommateur) (2,2 M€)
- Révision des fréquences de collecte de déchets
- Transports et Mobilité
- Délégation de Service Public 2024-2029, Convention affrètement Région, Ligne Express Niort-La Rochelle (20 300 k€)
- VLS, VAE : acquisitions, aménagements, et fonctionnement (1 295 k€) et Infrastructures cyclables (1 359 k€)
- Projet Pôle Echange Multimodal Gare (327,5 k€) et Etude Pôle Echange Multimodal Mauzé / Mignon (40 k€)
- Acquisition 2 bus et 1 navette électriques et 5 bus BioGNV (3,6 M€)
- Incitation au covoiturage du quotidien (150 k€)
- Travaux du pôle d'exploitation des mobilités décarbonées (5,6 M€) (panneaux photovoltaïques et pompe à chaleur)
- OPTIBATE
- Finalisation des audits techniques et énergétiques patrimoine piscine, Projet gestion actif mise en place PPI/SDIE (60 k€)
- Démarrage SDIE sur directions fléchées : piscines, médiathèque, patinoire, conservatoire (25 k€)
- Poursuite du projet d'Hypervision (intégration musée Bernard d'Agesci, siège et ateliers) (120 k€)
- Travaux d'optimisation énergétique (Piscine Champommier, complexe VV, ...) (790 k€)
- Planification Ecologique Territoriale
- Elaboration du nouveau PCAET 2026-2032 (90 k€)
- Aménagement Durable du Territoire et de l'Habitat
- Budget Energie Renouvelable (41 k€)

Améliorer l'entretien de nos patrimoines

- Attractivité
- Réhabilitations bâtimementaires (NiortTech 6,3 M€, Beaune la Rolande (350 k€), Place de la Comédie (11 k€))
- Entretien des Zones d'Activités (espaces verts, éclairage, voirie) (805 k€)
- Schéma des pistes cyclables : refonte de la signalétique sur 4 circuits touristiques cyclables (100 k€)
- Musées
- Création d'une réserve muséale - étude (52 k€)
- Acquisition et restauration d'œuvres (140 k€) et accompagnement aux communes pour la restauration d'objets mobiliers (30 k€)
- Confortement du Musée du Donjon (1,1 M€) + amélioration énergétique Musée Bernard d'Agesci (185 k€)
- Planification écologique Territoriale
- Mission Biodiversité (15 k€)
- OPTIBATE
- Déploiement du projet d'Hypervision (intégration musée Bernard d'Agesci, siège et ateliers) (120 k€)
- Travaux sur patrimoine communautaire (Coudray Salbart, Parc aquatique Noron, Musée Bernard d'Agesci, stade VV) (550 k€)

Des engagements sociaux et sociétaux

Prévenir l'émergence de nouvelles formes de précarité et agir pour l'inclusion

• Cohésion Sociale et Insertion

- Contrat de Ville 2024-2030 (enveloppe globale 442 k€, dont soutiens « Parcours vers l'emploi pour toutes et tous » : 112,5 k€ dans le cadre de l'AAP, et 40 k€ l'Ecole de la 2ème Chance + Entrepreneuriat/Trophées des Quartiers : 1,2 k€)
- Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) (41,6 k€)
- Soutien à la Mission Locale Sud Deux-Sèvres (CPO) (147,1 k€)
- Dispositif de tarification sociale (« Ma Carte » et « Chèques loisirs ») (37,9 k€)
- Guichet Unique Clauses d'insertion

• Attractivité

- Animation du Schéma Local d'Enseignement Supérieur de Recherche et d'Innovation sur 3 axes (formations ; recherche et innovation ; vie étudiante) (24 k€)
- Evaluation et enrichissement du Projet Alimentaire Territorial (dont plan d'actions en faveur de l'agroécologie (28 k€)
- Accompagnement de l'ESS en lien avec la feuille de route validée (12,5 k€)

• Aménagement Durable du Territoire et de l'Habitat

- Soutien aux structures spécifiques (PLH) pour accompagner les publics en difficultés (1,9 M€ invt et 58 k€ subventions habitat)

• Ecole d'Arts Plastiques

- Atelier art-thérapie et accueil ponctuel d'élèves en décrochage scolaire ou atteints de handicaps

• Culture / Sports

- Tarification sociale

• Lecture publique

- Gratuité

• Transports et Mobilité

- Gratuité des transports en commun

• Ressources Humaines

- Politique sur les mobilités, accompagnement des parcours professionnels

Combattre les incivilités

• Cohésion Sociale et Insertion

- Nouveau Contrat de Ville 2024-2030 « Engagements quartiers 2030 » -Volet Développer des quartiers attractifs et bien insérés dans le territoire (renforcer la présence dans les quartiers et les actions de médiation

- Educateurs de prévention (85 k€)

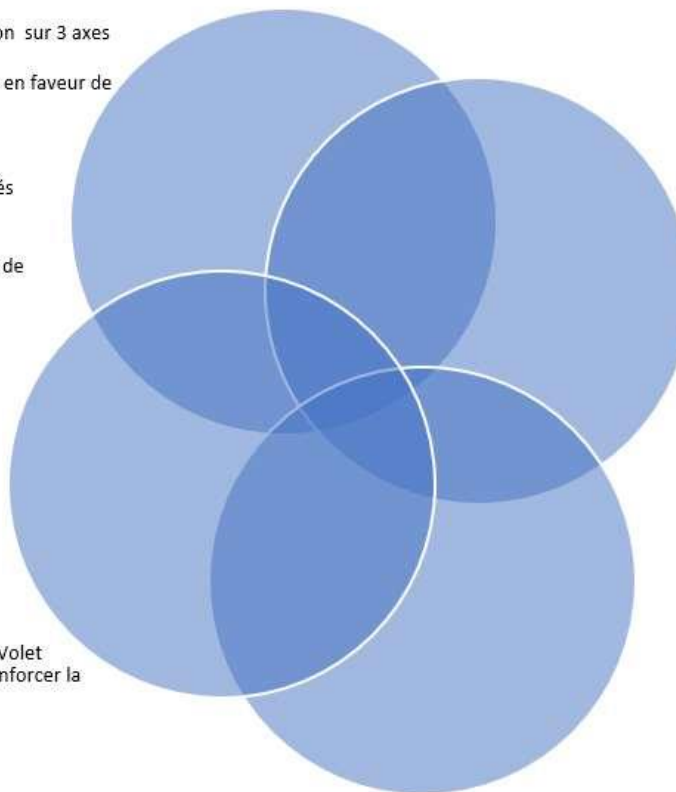
- Contrat local de Santé (53 k€)

• DSI

- Vidéoprotection (maintenance et licences 24 k€)

• Gens du Voyage

- Constats huissiers pour les occupations illégales de terrains (5 k€)



Anticiper, accompagner et atténuer les conséquences socio-économiques de la crise énergétique

• Attractivité

- Accompagnement à la transition écologique des entreprises par la définition et mise en œuvre d'un plan d'actions transversal (sobriété foncière (Industrie), gestion des déchets, eau, écologie industrielle, économie circulaire, etc.) (5 k€)
- Mise en œuvre coordonnée du schéma directeur de développement des ZAE

• Cohésion Sociale et Insertion

- Contrat de Ville 2024-2030 - Volet Bien vivre au sein de quartiers durables (sensibiliser les habitants à la maîtrise des charges locatives liées à l'énergie, détecter le non recours aux aides du FSL en matière de précarité énergétique)
- PLH – Amélioration des logements sociaux et privés, soutiens 1,9 M€)
- Subventions Restos du Cœur, ADIL, UDAF, Maison Relais (58 k€)

• Planification Ecologique territoriale

- Appui en ingénierie au pôle transition écologique

• Transports et Mobilité

- Gratuité des transports en commun

Généraliser la participation des habitants du Niortais à l'action communautaire

• Planification Ecologique territoriale

- Actions de sensibilisation auprès des habitants (15 k€)

• Musées

- Acquisitions de fonds ancien par mécénat (20 k€)
- Valorisation des collections muséales et patrimoniales

• Cohésion sociale et Insertion

- Contrat de Ville 2024-2030- Volet « Citoyenneté en action : réinventer le vivre ensemble dans les quartiers » (Soutenir les projets des habitants pour leur quartier)

• Transports et Mobilité

- Enquête EMC2 (310 k€)

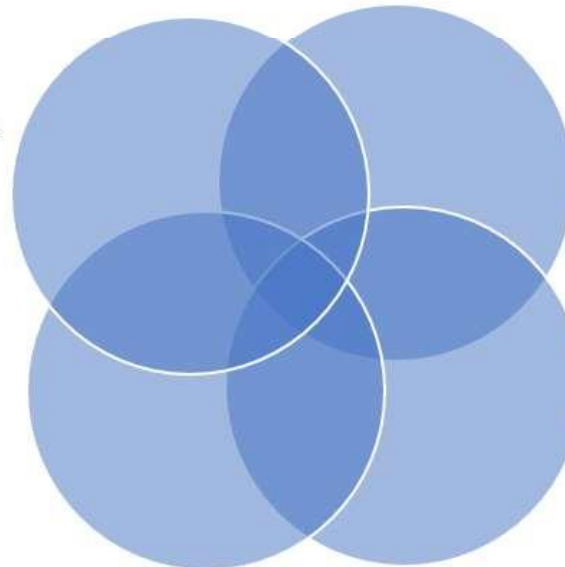
Des engagements forts en matière de développement du territoire et d'attractivité économique

Accompagner les employeurs du territoire à recruter du personnel formé en fonction de leurs besoins

- **Attractivité**
 - Soutien au Comité du Bassin d'Emploi (120 k€)
 - Dispositif PULPE : collaborations étudiants / entreprises sur des projets innovants (10 k€)
 - Renouvellement du Schéma Local d'Enseignement Supérieur de Recherche et d'Innovation sur 3 axes (formations ; recherche et innovation ; vie étudiante) et en mobilisant les acteurs sur la recherche de nouvelles opportunités de développement (sport / santé ; industrie ; agroécologie)(24 k€)
 - Subventions enseignement supérieur (700 k€) et Salon de l'Etudiant (72 k€)
- **Cohésion Sociale et Insertion**
 - Guichet Unique Clauses d'insertion
 - Contrat de Ville – Volet « Parcours vers l'emploi pour toutes et tous » (Enveloppe soutiens 112,5 k€ dans le cadre de l'AAP, et 40 k€ Ecole de la 2ème Chance + Entrepreneuriat/Trophées des Quartiers : 1,2 k€)
 - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) (41,5 k€) (renforcer la montée en compétences et l'accès à la formation des personnes en insertion professionnelle, avec des solutions de formation « sur-mesure » adaptées aux besoins des publics, des entreprises et du territoire)(secteurs en tension)
- **Gestion des Ressources Humaines**
 - Développement de la Marque Employeur (forums)

Développer l'alimentation durable sur le territoire

- **Attractivité**
 - Evaluation et enrichissement du Projet Alimentaire Territorial (28 k€)
 - Accompagnement à la transition écologique des entreprises par la définition et mise en œuvre d'un plan d'actions transversal (sobriété foncière (Industrie), gestion des déchets, eau, écologie industrielle, économie circulaire, etc.) (5 k€)
- **Cohésion Sociale et Insertion**
 - Contrat de Ville 2024-2030- Volet Bien-être et Santé – accès à une alimentation saine, durable et économiquement soutenable



Soutenir le maintien et le développement des petits commerces & commerçants indépendants

- **Attractivité**
 - Définition et mise en œuvre une stratégie en matière d'entrepreneuriat tout en réinterrogeant l'offre en matière d'immobilier d'entreprises (246,9 k€)
 - Finalisation et mise en œuvre d'une stratégie commerciale pour le territoire - Développement et soutien aux commerces de proximité (40 k€) -
 - Positionnement, animation et accompagnement en faveur du secteur et de la transition numérique (279 k€)
 - Déploiement du Schéma de Développement Touristique 2021-2026 (dont mise en en valeur de spécificités locales, de circuits courts, d'offres commerciales touristiques, ..)
 - Soutien à l'EPIC Office du tourisme (330 k€) (mobilisation de partenaires économiques locaux)
 - Mise en œuvre la feuille de route ESS et déclinaison en actions spécifiques au territoire
 - Poursuite de la mise en œuvre du dont accompagnement aux circuits courts (39 k€)
 - Soutien aux entreprises : subventions d'investissement (53 k€ dont appui aux commerces de centres-bourgs et centres-villes avec aide à l'amélioration des devantures commerciales)
 - Accompagnement des porteurs de projet mise en place d'espaces tests pour expérimentation (55 k€)
- **Coopérations et Stratégies Territoriales**
 - Animation des PACT 1, 2 et 3 (1,15 M€)

Soutenir et valoriser le monde agricole du territoire dans sa diversité

- **Attractivité**
 - Evaluation et enrichissement du Projet Alimentaire Territorial, notamment en proposant et déclinant un plan d'actions en faveur de l'agroécologie (28 k€)

2 LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRINCIPAL

2.1 LA STRATEGIE D'ELABORATION DU BP 2025

Le budget 2025 a connu une élaboration en deux temps. Lors de la phase initiale, son élaboration s'est appuyée sur la lettre de cadrage adressée en début d'été et sur l'analyse des crédits alloués à l'ensemble des politiques publiques communautaires, assorties d'une volonté de re-interroger la reconduction de ces crédits avec les élus communautaires.

Après la parution du premier projet de loi de finances d'octobre dernier, c'est un nouveau paradigme qui a animé la phase de finalisation du budget primitif en distinguant les marges de manœuvre à court terme (les actions immédiates à prendre) pour préserver le niveau d'autofinancement. A moyen terme, un processus itératif sera poursuivi durant cette année 2025 pour analyser et réinterroger notre niveau de services dans un contexte contraint.

Par ailleurs, une autre particularité singularise notre BP 2025, c'est la création d'un budget annexe pour le service public des Déchets Ménagers. Cette évolution, rendue nécessaire par les enjeux propres à cette politique, impacte la présentation du budget et notamment la comparabilité d'un exercice à l'autre. A cet égard, pour faciliter la lecture des trajectoires, les tendances rétrospectives ont été retraitées selon un principe de distinction entre les crédits affectés à PREVALEC et ceux du budget principal. Isoler les dynamiques de recettes et de dépenses dans un budget annexe propre met également en évidence l'importance de préserver l'autofinancement du budget principal.

2.1.1 Corréler l'évolution des dépenses de fonctionnement à celle des recettes de fonctionnement

Dans un contexte d'atonie des recettes, voire de diminution en cas de prélèvement sur recettes maintenu par la prochaine Loi de finances, la collectivité cherche à adapter ses dépenses. La recherche d'inscriptions du juste besoin de crédits a été le fil conducteur du travail budgétaire en affirmant des principes forts de gestion permettant une allocation raisonnée des ressources en fonction des priorités établies par notre assemblée. Ainsi, de BP à BP, la CAN a quasiment maintenu son autofinancement brut hors écritures exceptionnelles à 10,4 M€ contre 10,5 M€ en 2024. La dynamique des dépenses se révèle donc inadaptée à celle des dépenses, d'où l'impérieuse nécessité de réviser les modèles budgétaires de certaines de nos politiques publiques.

La stabilité des taux de fiscalité est réaffirmée. Le budget principal ne disposant plus de la recette TEOM, la dynamique fiscale porte essentiellement sur la Cotisation foncière des entreprises (+1,4%), les Impositions sur les réseaux (IFER). A noter que la part de TVA compensant la suppression de la TH et de la CVAE devrait se situer au niveau du CA 2024, soit en deçà du voté BP 2024 sur lequel des régularisations ont été demandées par l'Etat en raison des prévisions trop optimistes de ce dernier.

Un autofinancement stabilisé de BP à BP malgré un prélèvement anticipé sur recette de 1,6 M€

2.1.2 Adapter le niveau d'investissement

La Communauté d'Agglomération du Niortais poursuit sa programmation pluriannuelle d'investissement avec 25,1 M€ de dépenses d'équipement en 2025 (budget principal) après un montant réalisé de près de 31 M€ en 2024.

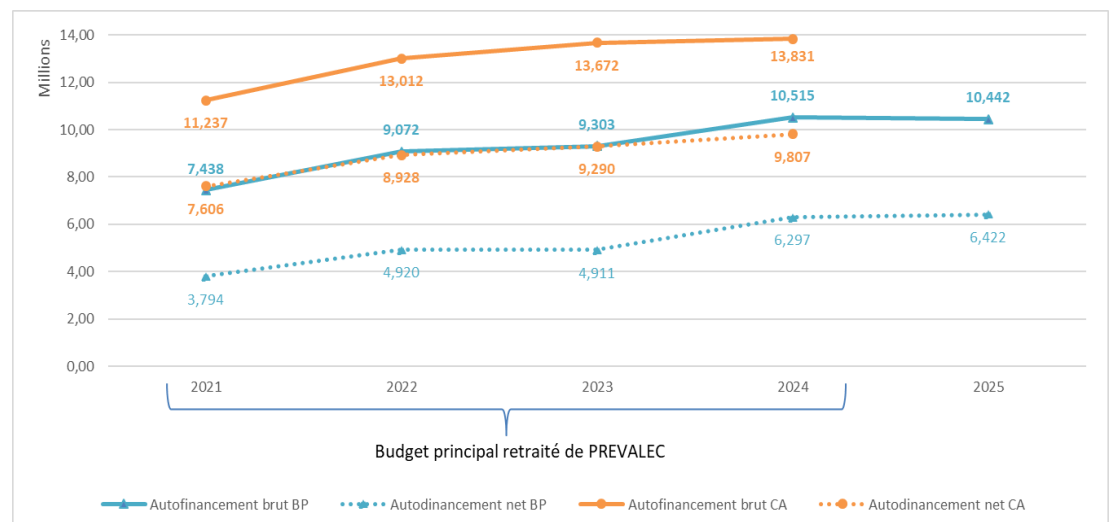
Sur 2025, les principales actions portent sur l'aménagement du territoire (PACT/PLH) à hauteur de 3.3 M€, les travaux sur nos équipements culturels transférés (1,8 M€), l'extension de Niort Tech (6,3 M€), les travaux sur réseaux d'eaux pluviales (2M€).

Il a été nécessaire de revoir la programmation des investissements pour l'adapter au contexte de non indexation de la fraction de TVA et à un éventuel prélèvement sur recettes.

2.1.3 L'autofinancement : un mode de financement majeur des investissements à préserver

La « règle d'équilibre », régissant la construction budgétaire des collectivités territoriales, impose que les recettes de fonctionnement financent les dépenses de fonctionnement tout en couvrant le remboursement de la dette en cours. Cette obligation permet d'éviter que les collectivités recourent à l'emprunt pour leurs dépenses courantes.

L'autofinancement du budget principal est stable en intégrant un prélèvement sur nos recettes



Pour garantir la fiabilité de la lecture de cette trajectoire de l'autofinancement, il est recommandé comme le pratique la Direction départementale des Finances Publiques de retraiter des écritures exceptionnelles afin d'assurer une réelle comparabilité entre les années. Ces dépenses et recettes, considérées comme exceptionnelles, relèvent des provisions constituées et de leurs reprises, des produits de cessions, des travaux en régie et des transferts de charges.

L'analyse de la trajectoire de l'autofinancement doit également s'apprécier au regard du facteur de l'inflation constatée chaque année afin d'appréhender de manière réelle les marges de manœuvre de l'EPCI.

2.1.4 L'endettement : une source de financement maîtrisée sur 2025

Le stock de dette du budget principal s'élève au 31 décembre 2024 à 53,428 M€ marquant un désendettement de 4 M€ (capital restant de 57,452 M€ au 31/12/2023).

En 2025, si l'emprunt d'équilibre se situe à 5,487 M€, la reprise des résultats devrait permettre de ne pas recourir à l'emprunt selon le rythme des dépenses d'investissement constaté et des recettes effectivement encaissées. C'est donc une nouvelle année de désendettement qui devrait être constatée.

La CAN souhaite garantir une soutenabilité à long terme de l'endettement en consolidant un niveau minimum d'autofinancement, source unique de remboursement ; aussi, l'Agglomération se mobilisera pour rechercher des financements externes (Région ; Etat ; Europe...), forte de son ingénierie du financement public concourant à ne pas emprunter en 2025.

2.2 VUE D'ENSEMBLE PAR SECTION

Cette présentation du budget primitif 2025 permet de faire apparaître les grandes évolutions entre le BP/CA 2024 et le BP 2025 par chapitre budgétaire.

2.2.1 En fonctionnement

	BP 2024	CA 2024	BP 2025
013 Attenuations de charges	54 500	90 099	97 380
70 Produits des services, du domaine...	5 743 649	5 789 439	5 562 085
73 Impôts et taxes	57 914 000	58 066 838	57 883 300
74 Dotations et participations	16 678 923	17 263 033	16 910 864
75 Autres produits de gestion courante	1 000 585	1 438 958	1 556 565
76 Produits financiers	150	890	0
Recettes courantes	81 391 807	82 649 257	82 010 194
77 Produits exceptionnels	0	618 169	0
78 Reprises sur amortissements et provision	2 488 900	2 476 555	61 500
Recettes réelles	83 880 707	85 743 981	82 071 694
Recettes d'ordre	2 703 214	5 237 442	3 094 442
Recettes de fonctionnement	86 583 921	90 981 424	85 166 136
011 Charges a caractere general	14 218 379	13 380 387	14 091 341
012 Charges de personnel et frais assimilés	29 182 671	28 177 347	29 200 000
014 Attenuations de produits	18 201 000	18 446 843	18 031 000
65 Autres charges de gestion courante	8 617 451	8 572 841	8 134 702
66 Charges financieres	1 276 000	1 109 700	1 055 000
Dépenses courantes	71 495 501	69 687 118	70 512 043
67 Charges exceptionnelles	20 110	10 800	20 780
68 Dotations aux provisions	85 000	85 155	1 692 000
Dépenses réelles	71 600 611	69 783 073	72 224 823
Dépenses d'ordre	14 283 863	11 163 882	12 941 313
Dépenses de fonctionnement	85 884 474	80 946 954	85 166 136

- **Sur les recettes**

A noter un niveau de recettes attendu en-deçà du CA 2024 et 2023 montrant la faible autonomie financière des EPCI

On note une progression d'environ 0,600 M€ entre le BP 2024 et le BP 2025 sur les recettes courantes. Dans le contexte d'atonie sus-évoqué, cette évolution est liée à principalement à la soulte exceptionnelle liée à notre fournisseur d'électricité devant être versée suite aux gains réalisés sur le pilotage de notre contrat par rapport aux trajectoires des prix constatées sur les marchés. Il a pu en effet acheter sur le marché une quantité d'électricité à un prix inférieur à celui négocié initialement. Il était prévu contractuellement qu'il nous fasse bénéficier des gains éventuels dans ce cadre. Également, on note une revalorisation des allocations compensatrices de fiscalité par rapport au BP 2024 contrebalançant la baisse de fraction de TVA.

A noter que sur 2024, une reprise de provision constituée au moment de la liquidation de la SAEML Niort Terminal est venue augmenter les recettes réelles. Cette dernière est neutralisée (retraitée) pour assurer un suivi des trajectoires d'autofinancement gommées des phénomènes exceptionnels pour rendre plus fiable leur lecture.

○ **Sur les Dépenses**

On observe une baisse des dépenses courantes de BP à BP de près d'1 M€. Les efforts de gestion des Directions ont permis de réduire le chapitre 011 de près de 0,130 M€ malgré la prise en compte d'une nouvelle dépense de 0,359 M€ sur un marché de maintenance toiture. Sur le chapitre 012, nous sommes sur un maintien des crédits par rapport au BP 2024 et une stabilité de la trajectoire des effectifs.

Sur le chapitre 65, les crédits sont en repli de près de 0,500 M€ par rapport au BP 2024. Des efforts notamment ont été partagés avec les partenaires de la CAN (Office de tourisme, Calyxis, Comité de Bassin d'emploi, l'Université de Poitiers...). D'autres inscriptions ont progressé telles que la contribution à la GEMAPI (0,100 M€) ou encore le contingent SDIS (+0,072 M€).

Sur le chapitre 014, les atténuations de produits sont en baisse avec la prise en compte d'un moindre versement de l'AC auprès de la Ville de Niort pour prendre en compte le financement en année pleine de la mutualisation des postes de direction dans les domaines du développement durable et de la gestion du patrimoine.

Une dynamique des dépenses contenue au niveau de l'inflation constatée fin 2023

2.2.2 En investissement

Un emprunt
d'équilibre
se situant à
5,487 M€ en
2025

		BP 2024	CA 2024	BP 2025
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 750 000	0	5 500 510
10	Dotations, fonds divers	2 607 000	9 808 495	1 500 000
13	Subventions d'investissement	3 755 820	5 146 867	2 466 205
16	Emprunt d'équilibre et autres engagements	13 813 146	562 070	6 638 734
27	Avances financières	645 560	534 341	1 663 700
20/204/21/23	Immobilisations	0	0	0
4582	Operations sous mandat	3 444 080	3 218 483	2 731 000
	Recettes réelles	26 015 606	19 270 256	20 500 149
	Recettes d'ordre	15 693 863	14 030 517	14 041 313
	Recettes d'investissement	41 709 469	33 300 772	34 541 462
16	Emprunts et dettes assimilés	5 565 100	5 847 861	5 924 000
20	Immobilisations incorporelles	1 585 600	1 320 748	1 722 626
204	Subv. d'équipements versées	971 000	3 301 413	1 944 487
21	Immobilisations corporelles	3 844 424	3 945 168	1 870 577
23	Immobilisations en cours	596 000	711 830	1 139 500
26	Participations et créances	1 063 700	1 259 298	63 700
27	Avances financières	290 000	158 917	1 218 630
Chapitres opérations		17 553 009	10 586 214	14 484 500
4581	Operations sous mandat	4 750 000	3 765 108	1 979 000
	Dépenses réelles	36 218 833	30 896 558	30 347 020
	Dépenses d'ordre	4 113 214	3 006 442	4 194 442
	Dépenses d'investissement	40 332 046	33 903 001	34 541 462

o Sur les recettes

En matière de recettes d'investissement, il faut noter un montant exceptionnel de cessions (prévision au chapitre 024 mais l'exécution sera constatée au 775 en recettes de fonctionnement) provenant de projets en cours sur Ribray-Gavacherie, de la vente d'un bâtiment industriel à Saint-Gelais et du foncier pour un déménagement d'une entreprise niortaise.

Également, la part de l'opération sous mandat du Pôle gare Niort Atlantique est intégralement remboursée par la Ville de Niort déduction faite des subventions obtenues (2,5 M€ attendus dont 1 M€ de la Ville). A noter également le remboursement de la ville de Niort au titre de la mutualisation de l'informatique, les dépenses d'investissement ne rentrant pas dans le cadre du prélèvement via l'AC, pour 1,080 M€.

Il est affiché un emprunt pour équilibrer le budget à hauteur de 5,487 M€ dont la concrétisation est dépendante du montant des résultats de l'exercice précédent, repris au budget supplémentaire et du taux de réalisation des investissements. D'ores et déjà, il est estimé qu'aucun recours à l'emprunt sera nécessaire en 2025, permettant ainsi de réduire notre endettement du montant du capital prévu (4,020 M€).

o Sur les dépenses

Les dépenses réelles ont été ajustées à hauteur de 30,3 M€ prenant en compte le remboursement de la dette devant être couvert par l'autofinancement (4 M€), les subventions à verser auprès des communes et bailleurs sociaux principalement pour 3,2 M€ et les crédits d'études, d'acquisitions et de travaux pour 20,7 M€. Le solde des dépenses est constitué d'avances au budget ZAE (1,2 M€) et de remboursement de crédits longs termes renouvelables (1,1 M€).

3 PREVISIONS 2025 PAR DOMAINE DE COMPETENCES (TOUS BUDGETS CONFONDUS)

Les évolutions par chapitre ont fait l'objet de présentation dans le rapport d'orientations budgétaires. Aussi, il est privilégié au stade du BP de rendre compte des contenus politiques du budget. Ci-après, vous trouverez une synthèse des crédits de fonctionnement et d'investissement présentée par politique structurante de notre EPCI.

Ces données intègrent l'ensemble des dépenses et recettes affectées tant au fonctionnement (personnel, énergie...) qu'aux investissements (Etudes, travaux, matériels, subventions versées...) avec la fiscalité, les produits des services, les partenariats concourant à leurs financements.

➤ *Les dépenses réparties par politique distinguant le fonctionnement de l'investissement :*

	DRF consolidées	DRI consolidées	Dépenses consolidées
Développement et attractivité	8 613 820	18 410 142	27 023 962
<i>Développement économique*</i>	4 122 537	14 572 180	18 694 717
<i>Enseignement supérieur</i>	1 440 924	391 200	1 832 124
<i>Tourisme et patrimoine historique</i>	1 030 817	120 000	1 150 817
<i>Aménagement du territoire et environnement*</i>	2 019 542	3 326 762	5 346 304
Solidarités	2 179 216	2 084 900	4 264 116
<i>Habitat</i>	371 519	1 906 000	2 277 519
<i>Gens du voyage</i>	488 652	7 900	496 552
<i>Cohésion sociale et insertion</i>	1 319 045	171 000	1 490 045
Animation du territoire	15 187 488	2 804 106	17 991 594
<i>Service administratif et financier</i>	459 853	0	459 853
<i>Sports</i>	6 568 183	964 156	7 532 339
<i>Musées et atelier de restauration</i>	1 425 682	1 584 550	3 010 232
<i>Conservatoire et arts plastiques</i>	3 238 223	192 700	3 430 923
<i>Lecture publique et diffusion culturelle</i>	3 495 547	62 700	3 558 247
Protection de l'environnement	69 233 455	37 595 400	106 828 855
<i>Prévaléc</i>	21 467 200	5 312 900	26 780 100
<i>Eaux pluviales et GEMAPI</i>	1 097 180	2 000 000	3 097 180
<i>Eau potable</i>	12 588 000	7 640 500	20 228 500
<i>Assainissement</i>	11 506 755	9 379 000	20 885 755
<i>Transports et mobilités</i>	22 574 320	13 263 000	35 837 320
Administration générale	45 719 324	9 490 172	55 209 496
<i>Assemblées et foncier</i>	1 043 194	750 000	1 793 194
<i>Informatique</i>	4 304 294	2 095 722	6 400 016
<i>Finances</i>	25 164 578	5 263 700	30 428 278
<i>Ressources humaines</i>	3 731 089	37 000	3 768 089
<i>Patrimoine public</i>	6 731 129	1 291 700	8 022 829
<i>Direction générale et communication</i>	4 745 040	52 050	4 797 090

* y compris budget annexe

141 M€ de crédits inscrits pour assurer nos services publics de proximité

➤ Les recettes réparties par politique distinguant le fonctionnement de l'investissement :

	RRF consolidées	RRI consolidées	Recettes consolidées
Développement et attractivité	4 353 409	13 584 210	17 937 619
<i>Développement économique*</i>	3 384 880	10 911 510	14 296 390
<i>Enseignement supérieur</i>	311 393	42 900	354 293
<i>Tourisme et patrimoine historique</i>	550 000	16 800	566 800
<i>Aménagement du territoire et environnement*</i>	107 136	2 613 000	2 720 136
Solidarités	519 941	1 881 000	2 400 941
<i>Habitat</i>	73 240	131 000	204 240
<i>Gens du voyage</i>	214 150	0	214 150
<i>Cohésion sociale et insertion</i>	232 551	1 750 000	1 982 551
Animation du territoire	2 212 248	257 000	2 469 248
<i>Sports</i>	1 545 753	0	1 545 753
<i>Musées et atelier de restauration</i>	108 745	257 000	365 745
<i>Conservatoire et arts plastiques</i>	500 580	0	500 580
<i>Lecture publique et diffusion culturelle</i>	57 170	0	57 170
Protection de l'environnement	81 351 132	21 230 543	102 581 675
<i>Prévalac</i>	24 130 100	2 650 000	26 780 100
<i>Eaux pluviales et GEMAPI</i>	0	0	0
<i>Eau potable</i>	15 230 650	4 997 850	20 228 500
<i>Assainissement</i>	15 457 600	5 428 155	20 885 755
<i>Transports et mobilités</i>	26 532 782	8 154 538	34 687 320
Administration générale	76 665 401	9 263 139	85 928 540
<i>Assemblées et foncier</i>	138 608	0	138 608
<i>Informatique</i>	1 000	1 079 730	1 080 730
<i>Finances</i>	74 920 410	8 136 734	83 057 144
<i>Ressources humaines</i>	112 650	0	112 650
<i>Patrimoine public</i>	1 400 873	5 000	1 405 873
<i>Direction générale et communication</i>	91 860	41 675	133 535

* y compris budget annexe

3.1 AGIR POUR L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

3.1.1 Poursuivre notre appui aux filières économiques du territoire

La stratégie de développement économique de la CAN repose à la fois sur :

- Des feuilles de route stratégiques par filière économique,
- Une promotion de l'entrepreneuriat avec une adaptation de l'offre d'accueil et d'hébergement des jeunes entreprises
- L'accompagnement à l'implantation (offre foncière et recherche d'immobilier adapté)

FONCTIONNEMENT	BP 2024	CA 2024	BP 2025 Proposé
DEV ECO - ANIMATIONS dont :	2 393 786	2 236 524	1 983 294
<i>Rémunérations</i>	855 728	802 837	864 394
<i>Filière Niortech</i>	463 000	423 976	279 000
<i>Filière Niort Industrie</i>	159 200	156 176	160 000
<i>Filière commerce</i>	60 640	59 575	40 000
<i>Filière innovation</i>	230 000	201 917	210 000
<i>Filière économique, sociale et solidaire</i>	96 880	91 435	31 000
<i>Filière agroalimentaire</i>	23 925	50 812	39 000
<i>Carrefour pour l'emploi</i>	15 000	27 700	0
<i>Subventions Calyxis</i>	160 000	160 000	120 000
<i>Subvention CBE</i>	150 500	151 654	120 000
DEV ECO - IMMOBILIER dont :	566 173	681 033	629 449
<i>Entretien des bâtiments et extérieurs</i>	502 313	602 578	537 098
<i>Energies</i>	40 700	34 900	51 800
DEV ECO - ZAE - RESERVES FONCIERES dont :	1 011 249	955 203	959 594
<i>Entretien des zones d'activités</i>	845 500	838 587	805 100
<i>Entretien des bâtiments et extérieurs</i>	88 949	51 829	78 679
<i>Energies</i>	66 650	52 030	66 450
Dépenses réelles fonctionnement	3 971 208	3 872 761	3 572 337
DEV ECO - ANIMATIONS dont :	1 089 797	1 099 465	1 002 017
<i>TLPE</i>	900 000	831 400	900 000
<i>Filière Niortech</i>	123 500	121 563	60 000
DEV ECO - IMMOBILIER dont :	680 770	818 998	730 563
<i>Loyers et charges</i>	680 770	796 777	730 563
DEV ECO - ZAE - RESERVES FONCIERES dont :	14 000	511 572	14 000
<i>Redevances</i>	14 000	12 999	14 000
Recettes réelles fonctionnement	1 784 567	2 430 035	1 746 580

➤ Animation économique

Pour la filière Numérique, 279 000 € sont prévus au budget 2025. À travers cette enveloppe, il est envisagé une nouvelle organisation du salon INNN dans un format révisé et avec un budget maximum de 218 000 €. Pour ce qui est de l'animation de la filière, une nouvelle programmation sera établie et mise en œuvre en lien avec une feuille de route sectorielle réactualisant les enjeux et problématiques à traiter aujourd'hui.

Concernant l'économie sociale et solidaire, différents temps d'animation du secteur seront coorganisés avec les partenaires en 2025. L'accent sera mis sur la mobilisation et l'accompagnement des dirigeants de l'ESS du territoire et sur l'entrepreneuriat social.

Une approche économique autour de 3 axes :

- 1) L'animation de filières identifiées
- 2) L'accompagnement des entreprises en matière d'immobilier
- 3) Une offre foncière adaptée

Un soutien à l'entrepreneuriat repensé

Sur le volet Emploi, la CAN continuera son soutien au Comité de Bassin d'Emplois à hauteur de 120 000 €. Cette année, le CBE envisage de réinterroger son intervention notamment sur le nombre d'évènements organisés et sur une meilleure transversalité. Par ailleurs, afin de mieux anticiper les mutations des filières, un travail sera engagé en matière d'observatoire de l'emploi et de prospective métiers / compétences.

Concernant le support à l'innovation, la CAN continuera d'accompagner la Technopole ALTAE (à hauteur de 200 000 €) hébergée au sein de Niort Tech. Un travail sera engagé, avec les services de la Direction Attractivité et en cohérence avec une stratégie territoriale de soutien à l'entrepreneuriat repensé, pour mieux détecter et favoriser la logique de parcours résidentiel et d'implantation des jeunes entrepreneurs sur le territoire. Le dispositif PULPE favorisant les collaborations étudiants / entreprises sur des projets innovants va être adapté (10 000 € consacrés).

Déclinaison de la stratégie du commerce

Une enveloppe de 40 000 € sera consacrée à notre politique de développement et de soutien aux commerces de proximité. Début 2025, la stratégie du commerce fera l'objet d'une présentation à des fins de validation par notre assemblée. Sa déclinaison verra la mise en œuvre d'un plan d'actions reposant notamment sur le rôle de l'office de commerce et l'intervention de ses deux chargées de mission dédiées.

La poursuite de l'animation du Projet Alimentaire Territorial Communauté d'Agglomération du Niortais - Communauté de Communes Haut Val de Sèvre contribue pour sa part à l'objectif stratégique de développement de l'alimentation durable sur le territoire, et également à celui de soutien et de valorisation de l'activité agricole du territoire. En 2025, le PAT sera évalué et sa stratégie de développement adaptée. Des efforts seront consentis sur l'accompagnement au développement de l'agroécologie et des circuits courts (39 000 € dédiés).

Mise en œuvre du schéma des ZAE

Enfin, dans la perspective du ZAN et compte tenu des enjeux de sobriété foncière, la CAN a élaboré un schéma des ZAE. Une équipe projet s'est constituée au sein de la Direction de l'Attractivité et en transversalité avec les autres Directions concernées pour déployer au mieux la stratégie et le plan d'actions validés. Courant début 2025, l'Inventaire des ZAE sera arrêté ; il permettra d'orienter au mieux la gestion du foncier à vocation économique, l'accompagnement des porteurs de projets, etc.

➤ Immobiliers d'entreprises

Pour faciliter l'accueil de petites et jeunes entreprises, NiortAgglo dispose d'équipements comme la pépinière d'entreprises située dans l'ex-siège du Crédit Agricole (offre de bureaux, salle de réunion), de la Maison de l'Economie Sociale et Solidaire (offre de bureaux + 2 ateliers et une salle de réunion) ainsi que de 4 ateliers relais à Echiré. Niort Tech offre aussi des solutions d'accueil et d'hébergement en bureaux pour des jeunes entreprises innovantes ; son extension permettra d'augmenter l'offre et fera ainsi de cet espace un véritable lieu hybride et phare pour les innovateurs et entrepreneurs du territoire.

➤ Zones d'activités clôturées

L'entretien courant des zones (espaces verts, éclairage, voirie), délégué aux communes ou effectué directement par des prestataires extérieurs, s'élèvera en 2025 à 805 000 €.

Le plan global d'investissement de 8 851 000 € en 2025 relatif à la politique Développement économique s'établit comme suit :

Projet d'extension de Niort Tech

Des dépenses d'aménagement des ZAE en recul en lien avec la mise en place du compte foncier économique dans le PLUID

INVESTISSEMENT	BP 2024	CA 2024	BP 2025 Proposé
IMMOBILIER	5 040 850	4 306 919	6 536 750
Extension Niort Tech	5 000 000	2 331 092	6 325 000
Bâtiments immobilier	40 850	1 975 827	211 750
ZONES D'ACTIVITES ET RESERVES FONCIE	1 049 000	1 400 521	2 206 130
Requalification des zones clôturées	640 000	1 142 557	990 000
Emprises foncières PPR	119 000	99 276	16 500
Avances budget ZAE	290 000	157 877	1 199 630
ANIMATION ECONOMIQUE	1 655 000	1 022 631	108 000
Soutien aux entreprises	155 000	1 019 547	108 000
Acquisition diverses	1 500 000	2 448	0
Dépenses réelles investissement	7 744 850	6 730 071	8 850 880

Au niveau des investissements immobiliers économiques, des crédits sont inscrits pour l'extension de Niort Tech pour 6 325 000 €. Ce nouvel équipement situé derrière l'ex-bâtiment MSA (Ilot Bujault à Niort) est destiné notamment aux entreprises et partenaires de l'innovation ainsi qu'aux acteurs du numérique. L'achèvement des travaux est prévu pour 2026.

La requalification et l'entretien de la voirie dans les zones d'activités économiques clôturées est comptabilisée dans le budget principal. NiortAgglo compte y consacrer 990 000 € en 2025 dont 200 000 € pour la ZAE à Echiré, la transition des éclairages pour 275 000 € et la réhabilitation de la passerelle à Noron pour 130 000 €, cofinancé à 50% par le PUN.

Le financement du budget ZAE étant supporté par le budget principal, une enveloppe financière de 513 000€ d'études et de travaux de viabilisation des terrains à aménager est prévu au titre d'avance remboursable auquel s'ajoute le financement des dépenses liées à la dette sur Terre de Sport pour 687 000 €.

Enfin, l'Agglomération prévoit 53 000 € sur 2025 de soutien aux entreprises comprenant notamment une politique d'appui aux commerces de centres-bourgs et centres-villes avec une aide à l'amélioration des devantures commerciales. Par ailleurs, afin d'accompagner les porteurs de projet, non issus du monde agricole, dans l'expérimentation de leur future installation, il est prévu la mise en place d'espaces tests. Dans cette perspective, une enveloppe de 55 000 € est prévue pour des dépenses d'acquisition de matériel / foncier agricole.

Côté recettes, il est prévu 1 621 000 € de remboursement d'avance du budget annexe ZAE correspondant aux ventes de terrains prévisionnelles sur ce budget (hors terre de Sports).

➤ Zones d'activités en cours

Les aménagements de zones d'activités, comme les lotissements, sont portés par des budgets annexes HT. En effet, les opérations sur les ZAE sont caractérisées par leur finalité économique de production, et non de constitution d'immobilisations, dans la mesure où les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus. Les opérations sont donc enregistrées en section de fonctionnement jusqu'au dénouement complet de la commercialisation. A la clôture, seuls les équipements publics communs (voirie, éclairages et espaces verts) sont alors enregistrés au sein du patrimoine communautaire et les dépenses sont portées par le budget principal.

Le budget propose un programme d'aménagement pour 2025 prévu à hauteur de 513 000 €. A cette enveloppe, s'ajoutent des intérêts pour 37 200 € liés aux emprunts sur la zone de Terre de Sports à Niort.

Les dépenses d'aménagement des zones d'activités se répartissent comme suit :

- Zone de la Garenne à Niort/Bessines (183 000 €)
- Zone de Prahecq (175 000 €)
- Parc d'activités Les Rochereaux à Chauray (80 000 €)
- Zone des Sablonnières à Epannes (65 000 €)
- Zone du Luc Les Carreaux 2 à Echiré-Saint-Gelais (5 000 €)
- Zone Pierrailleuses à Granzay (5 000 €)

Le produit des ventes de terrain attendues à hauteur de 1 638 300 € concerne principalement la zone terre de sports à Niort (17 500€), la zone de la Garenne à Niort/Bessines (600 000 €), la zone des Sablonnières à Epannes (120 000 €), la zone de Fors (45 000 €), la zone de Beauvoir (25 000 €), la zone du Luc les Carreaux 2 à Echiré-Saint-Gelais (344 050 €) et la zone de Bâtipolis à Niort (486 750 €).

3.1.2 Faire du soutien à l'enseignement supérieur un levier de développement du territoire

Le développement de l'enseignement supérieur cadré par notre SLESRI (Schéma Local d'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) dont son renouvellement a été validé en septembre 2024 représente un axe majeur de ce mandat. L'objectif d'accueillir 5 000 étudiants à l'horizon 2029 contribue en particulier à l'accompagnement des employeurs du territoire à recruter du personnel qualifié. Il nécessite de créer des infrastructures d'accueil tout en confortant l'accompagnement des formations existantes. À ce jour, 4 000 étudiants ont choisi le campus du Niortais pour poursuivre leurs études dans les 125 formations post-bac proposées.

Renouvellement
du SLESRI après 3
ans de mise en
œuvre dynamique

FONCTIONNEMENT	BP 2024	CA 2024	BP 2025 Proposé
Rémunérations	121 704	123 056	124 099
Subvention Université Poitiers	600 000	480 000	450 000
Subvention Université La Rochelle	180 000	200 000	200 000
Subvention IFPASS	58 200	58 200	0
Subvention ENSAM	0	70 000	50 000
Salon de l'Etudiant	80 000	80 097	72 000
Animations de la filière	34 000	95 276	75 500
Entretien des bâtiments et extérieurs	74 828	67 141	107 225
Convention gestion bâtiments VdN	390 000	385 612	408 000
Energies	1 500	1 358	1 600
Dépenses réelles fonctionnement	1 562 735	1 490 740	1 440 924
Cofinancement Pôle universitaire	41 606	42 724	42 693
Mécénat	210 000	210 000	210 000
Loyers et charges des bâtiments	46 050	45 816	58 700
Recettes réelles fonctionnement	297 656	448 301	311 393

En dépenses de fonctionnement, on retrouve principalement les subventions aux Université de Poitiers (450 000 €) et de la Rochelle (200 000 €), la subvention à l'ENSAM

(50 000 €) et l'organisation d'un Salon de l'étudiant (72 000 €) pour valoriser notamment les formations locales.

Côté recette, 3 grandes entreprises (MAAF, MAIF, GROUPAMA) ont fait le choix d'accompagner la politique d'enseignement supérieur de la CAN à travers le mécénat. Ce sont ainsi 210 000 € orientés vers le soutien aux diverses filières, aux étudiants et au financement des bâtiments, qui sont une nouvelle fois attendus sur 2025.

L'accueil de nouvelles filières et le développement de celles existantes nécessitent des travaux d'aménagement et des équipements (mobilier / informatiques) dans les locaux dédiés. 391 200 € y seront consacrés.

Le plan global d'investissement de 391 000 € en 2025 relatif à la politique Enseignement supérieur s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT	BP 2024	CA 2024	BP 2025 Proposé
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2 077 200	1 081 510	391 200
Réhabilitation 10 place de la Comédie	195 200	12 955	11 200
Réhabilitation rue Beaune la Rolande	1 560 000	774 032	350 000
Travaux et mobilier bâtiment A et C Du Guesclii	322 000	291 710	30 000
Mobilier	0	2 813	0

3.1.3 Tourisme et patrimoine historique au service de l'attractivité du territoire

Notre agglomération bénéficie d'un cadre naturel exceptionnel : elle s'emploie à le valoriser par l'intermédiaire de l'établissement public de l'Office du tourisme, en coopération avec ses partenaires professionnels et institutionnels, tels que le Parc Naturel Régional du Marais poitevin, en réponse à l'objectif stratégique lié à l'entretien de ses patrimoines.

FONCTIONNEMENT	BP 2024	CA 2024	BP 2025 Proposé
TOURISME dont :	1 073 630	1 091 329	982 940
Rémunérations Epona	53 630	25 752	0
CUP Epona	31 950	37 250	41 500
Subvention EPIC	400 000	400 000	330 000
Taxe de séjour	520 000	580 656	550 000
Entretien des bâtiments et extérieurs	2 500	0	1 390
Partenariats / adhésions	23 900	22 000	26 400
Contribution Par Naturel Régional	27 000	23 110	27 000
PATRIMOINE HISTORIQUE dont :	32 487	23 490	47 877
Entretien des bâtiments et extérieurs	32 487	22 569	47 877
Dépenses réelles fonctionnement	1 106 117	1 114 818	1 030 817
TOURISME dont :	541 500	595 487	550 000
Cofinancement Epona	20 000	13 820	0
Taxe de séjour	520 000	580 656	550 000
PATRIMOINE HISTORIQUE	4 000	0	0
Recettes réelles fonctionnement	545 500	595 487	550 000

Un accompagnement de grandes entreprises approuvant la stratégie proposée

Une politique s'appuyant sur la qualité et le dynamisme de l'Office du tourisme communautaire

➤ *L'espace « Epona - Secrets de nos patrimoines »*

Ce site, mis en exploitation en 2021 au Port-Boinot et dénommé « Epona - secrets de nos patrimoines » constitue l'espace de valorisation des patrimoines de l'ensemble de l'Agglomération, géré par l'Office de Tourisme, avec pour mission de conforter l'identité commune de notre territoire.

S'agissant de l'exploitation du bâtiment, une convention d'usage partagé est établie avec la ville de Niort et l'Office du tourisme pour un montant de 41 500 € annuels.

➤ *L'EPIC du tourisme*

En 2025, le financement de l'EPIC du tourisme est assuré par le reversement intégral de la taxe de séjour prévue à 550 000 € auquel s'ajoute une subvention de fonctionnement de 330 000 €. La dynamique constatée de la taxe permet de réduire la subvention versée à l'EPIC tout en maintenant un niveau de ressources permettant d'assurer ses missions. Il convient également de tenir compte de l'excédent constaté dans les comptes de la structure rattachée à l'Agglomération et du portage en interne de la politique touristique avec le travail de la chargée de mission intégrée à l'équipe Attractivité.

➤ *L'entretien du patrimoine historique*

Au-delà de l'animation du patrimoine, NiortAgglo dispose de trois équipements qualifiés de monument historique : Châteaux Salbart et Mursay à Echiré et le Donjon à Niort, également labellisé Musée de France.

Un entretien courant des espaces verts est prévu pour un montant de 38 500 € en 2025 comprenant des prestations de végétalisation et d'entretien préventif.

Le marché de confortement du Donjon va être lancé en exécutant deux phases de travaux pour optimiser les frais de montage et démontage d'échafaudages. C'est un montant de 1 078 000 € qui est prévu en 2025.

Enfin, il est prévu en investissement le déploiement du schéma des pistes cyclables avec la refonte de la signalétique sur 4 circuits touristiques cyclables sur le 1^{er} semestre 2025 pour un montant maximum de 100 000 €.

INVESTISSEMENT	BP 2024	CA 2024	BP 2025 Proposé
TOURISME	397 000	167 544	100 000
Subvention Sèvre navigable	0	20 790	0
Acquisition site Mathé	147 000	146 754	0
Signalétique pistes cyclables touristiques	250 000	0	100 000
PATRIMOINE HISTORIQUE	113 000	47 969	20 000
Entretien des monuments historiques	113 000	43 577	20 000
Dépenses réelles investissement	510 000	215 514	120 000

3.1.4 Une politique d'aménagement du territoire fondée sur des investissements ambitieux et contribuant au développement durable du Niortais

➤ *Les coopérations et stratégies territoriales*

Les services en charge des coopérations et des stratégies territoriales ont vocation à accompagner l'ensemble des communes pour la préparation et la mise la mise de leurs projets et mobilisent pour cela une ingénierie pluri-compétente.

Ses principaux domaines d'intervention sont les suivants :

- L'ingénierie du financement par la mobilisation de dispositifs de subventionnement divers (repérage, soutien à l'établissement des dossiers...)
- L'animation de divers dispositifs de co-financements tels que le CRTE, le CPER, le Contrat Régional... au profit des acteurs territoriaux
- L'analyse territoriale et l'évaluation : Observatoires socio-démographique et thématiques dans une démarche « *mieux se connaître pour mieux agir* »
- L'accompagnement aux montages de projets urbains ou structurants : Plaine de Noron, Schéma cyclable,
- L'accompagnement aux communes dans divers domaines : restructuration de centre-bourg (St Hilaire la Pallud), requalification d'équipements sportifs à une échelle intercommunale (Coulon)...
- L'élaboration et l'animation de plusieurs dispositifs ou Schéma directeur : Le Contrat Local de Santé, le Volet Urbain du Contrat de Ville, le ScoT, le Conseil de Développement

Enfin, une démarche sera engagée en 2025 pour structurer les interventions en matière foncière en posant les bases d'une Stratégie foncière fondée sur la préservation de la ressource « sols ».

➤ *Accélérer la mise en œuvre concrète des stratégies relatives au développement durable*

Afin d'accélérer la mise en œuvre des actions en matière de développement durable, de disposer d'une expertise accrue et d'une veille dédiée au service des communes et des directions, une Direction de la Planification Ecologique territoriale a été créée au 1er juin 2024.

Ses actions pour 2025 s'articuleront comme suit :

- La rédaction d'un nouveau PCAET pour la période 2026-2032 pour un montant de 90 000 €. Il s'agira, à l'appui du bilan à mi-parcours, d'évaluer le PCAET 2020-2026, de réactualiser le diagnostic territorial, d'analyser la vulnérabilité du territoire au changement climatique, de produire un rapport d'évaluation environnementale, d'analyser de la pertinence des actions en place et d'élaborer un nouveau plan d'action.
- La réalisation d'un bilan de gaz à effet de serre au printemps 2025, le dernier datant de 2021 pour un montant de 15 000 €.
- La Direction aura aussi vocation à apporter un appui aux communes au travers d'un plan d'actions, qui sera présenté début 2025, issu des 4 réunions territorialisées. Les trois thématiques qui s'en dégagent sont la mise à disposition d'une ingénierie en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des

Une ingénierie
des financements
au service des
communes

Une accélération
des actions mises
en œuvre dans le
cadre du PCAET

énergies renouvelables, un accompagnement à la préservation de la biodiversité (15 000 €), une réflexion autour de la restauration scolaire qui devra être menée en lien avec le PAT.

- La Direction devra fédérer les habitants autour d'un temps fort « Développement durable » à co-construire avec les Maires permettant à l'agglomération d'accentuer sa visibilité comme acteur incontournable des transitions environnementales. (15 000 €). Elle devra aussi mieux accompagner les communes qui souhaitent se mobiliser dans le cadre de l'appel à projet « en faveur du développement durable ».
- Enfin, la Direction animera le COPART autour de thématiques à affiner en matière de biodiversité, de préservation de la ressource en eau, de maîtrise de l'énergie et toute autre thématique pouvant accompagner les mutations de l'agglomération (Prévalec, schéma des ZAE etc.).

La Direction sera également mobilisée aux côtés du PNR dans le cadre du programme européen Life Maraisilience (15 000 €) dont les actions seront financées à 60%, en appui au pôle transition écologique et comme animateur d'une démarche de convergence des référentiels en matière de développement durable dans le but de mesurer l'efficacité de nos politiques publiques.

FONCTIONNEMENT	BP 2024	CA 2024	BP 2025 Proposé
COOPERATIONS ET STRAT TERRITORIALES dont :	721 141	704 050	735 764
Rémunérations	714 441	696 091	723 414
Veille, prospective et CD CAN	2 850	2 431	2 700
Partenariats / adhésions	3 600	2 050	4 000
AMENAGEMENT ET HABITAT DURABLE dont :	303 554	327 705	310 890
Rémunérations	273 204	270 340	280 890
Participations THD numérique	4 500	4 541	0
Documents d'urbanisme	16 450	47 986	30 000
Partenariats / adhésions	3 000	1 801	0
URBANISME REGLEMENTAIRE dont :	503 249	487 605	498 966
Rémunérations	502 399	487 420	498 966
PLANETE dont :	467 726	329 538	451 917
Rémunérations	219 365	231 234	245 830
Plan climat Air-Eau	180 130	68 127	95 060
SPPEH - service de perf. énergétique	18 256	0	0
Semaine du DD	12 500	0	0
Partenariats / adhésions	26 375	26 498	26 527
Dépenses réelles fonctionnement	1 995 670	1 848 899	1 997 537
COOPERATIONS ET STRAT TERRITORIALES dont :	44 120	54 799	63 131
Cofinancement RH petites villes de demain et FEDER	44 120	54 799	63 131
AMENAGEMENT ET HABITAT DURABLE dont :	0	46 446	0
PLUId	0	4 000	0
Dotation générale décentralisée	0	42 446	0
URBANISME REGLEMENTAIRE	200	5 860	3 000
PLANETE dont :	115 500	43 672	0
Plan climat Air-Eau	25 500	41 230	0
SPPEH - service de performance énergétique	90 000	0	0
Recettes réelles fonctionnement	159 820	150 777	66 131

➤ *Renforcer notre équilibre territorial : la poursuite d'une politique d'investissement ambitieuse au service des communes*

INVESTISSEMENT	BP 2024	CA 2024	BP 2025 Proposé
COOPERATIONS ET STRAT TERRITORIALES	1 658 809	1 847 803	1 154 887
PACT 1	18 175	0	18 175
PACT 2	255 634	111 424	36 712
PACT 3	1 250 000	1 585 965	1 100 000
Recyclage de friches	50 000	0	0
Europas	85 000	149 550	0
AMENAGEMENT ET HABITAT DURABLE	4 817 000	3 998 258	1 996 000
Pôle gare Niort Atlantique phase 1 et 2	4 600 000	3 830 104	1 800 000
Etudes aménagements urbains et doc d'urbanisme	217 000	102 573	196 000
TRANSITION ENVIRONNEMENTALE	224 500	3 526	95 875
Plan climat Air-eau	222 000	3 497	76 875
Dépenses réelles investissement	6 700 309	5 849 587	3 246 762

L'année 2025 est principalement dédiée à l'animation des 3 générations de PACT afin de s'assurer de la bonne mobilisation des crédits par les communes en application des conventions en vigueur avec pour objectif le versement des soldes dans les meilleurs délais.

➤ *Budget Energies renouvelables (panneaux Photovoltaïques et ombrières)*

Dans la réalisation de son objectif de transition énergétique, NiortAgglo a déjà déployé trois ensembles photovoltaïques (les ateliers relais de la commune d'Echiré, la station d'épuration de Frontenay-Rohan-Rohan et le siège social de NiortAgglo). Un quatrième site, situé sur la STEP d'Aiffres, est équipé de panneaux photovoltaïques en autoconsommation et n'intègre pas le budget annexe.

En 2025, quatre nouveaux sites sont en projet. Le premier concerne l'extension du bâtiment Niort Tech pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Le second projet en cours de réflexion concerne l'emprise foncière du futur dépôt des bus pour l'installation d'ombrières sur le parking. Également, des crédits d'assistance à maîtrise d'œuvre sont inscrits pour 42 000 € pour développer des ombrières sur le parking de la piscine Les Colliberts à Mauzé sur le Mignon et aux Ateliers Communautaires

L'activité de revente d'électricité à un tiers est considérée en l'état actuel de la réglementation comme une activité lucrative et doit en conséquence être gérée *a minima* sous la forme d'une régie à autonomie financière. Ce budget est donc soumis à la nomenclature M4, assujetti à la TVA, à l'impôt sur les sociétés et à la base minimum de CFE.

Ce budget s'autofinance par la vente d'électricité à hauteur de 41 000 €. Les dépenses de fonctionnement concernent des opérations de maintenance pour 5 000 € et un remboursement de frais généraux au budget principal pour 12 380 €.

L'autofinancement dégagé de 19 000 € permettra de financer d'éventuels remplacements d'onduleurs.

A noter, l'avance remboursable au budget principal pour les 3 projets de panneaux photovoltaïques a pris fin en 2024. Le nouveau projet d'installation de panneaux sur le bâtiment lié à l'extension de Niort tech, pour 19 000 € en 2025, fera l'objet d'une avance remboursable du budget principal.

Initier une démarche d'autonomie énergétique par le développement du modèle d'autoconsommation

3.2 RENFORCER NOS ACTIONS EN MATIERE DE SOLIDARITES ET DE COHESION SOCIALE

Dans cette politique, il est identifié plusieurs leviers communautaires concourant à l'amélioration de l'habitat, aux conditions de vie et d'accueil des publics les plus fragiles. Ces derniers contribuent en cela aux objectifs stratégiques d'accroissement de l'offre et de la qualité des logements sociaux sur le territoire, d'accompagnement et d'atténuation des conséquences de la crise sociale et de prévention de l'émergence de nouvelles formes de précarité.

3.2.1 Agir pour une politique habitat inclusive

En fonctionnement, le budget 2025 prévoit le versement de subventions aux Restau' du cœur (13 500 €), à l'ADIL (17 500 €), à l'Union départementale des associations familiales (13 500 €) ou encore de la Maison relais d'Aiffres (13 500€).

Enfin, le travail sur la réduction de l'habitat insalubre porte ses fruits puisque depuis 3 ans aucune dépense de relogement n'a été nécessaire. Une enveloppe de 3 000€ reste toutefois affectée sur le budget 2025.

FONCTIONNEMENT	BP 2024	CA 2024	BP 2025 Proposé
Rémunérations	150 574	220 607	295 719
Subventions habitat	242 000	209 530	58 000
Relogement insalubre	3 000	0	3 000
SPPEH - service de perf. énergétique	0	11 193	13 350
Programmation habitat	6 500	4 928	0
Frais de gestion	5 250	5 325	1 800
Dépenses réelles fonctionnement	407 324	451 583	371 869
Relogement insalubre	3 240	0	3 240
SPPEH - service de perf. énergétique	0	90 692	95 500
Amendes permis de louer	0	7 000	0
Recettes réelles fonctionnement	3 240	97 694	98 740

La politique de l'Habitat, portée par le programme local de l'habitat (PLH), est principalement composée de subventions d'investissement versées au profit des bailleurs publics et privés pour accompagner la construction de nouveaux logements et encourager la réhabilitation du parc existant dans le respect des normes environnementales. En 2025, les PLH 2016-2021 et 2022-2027 se juxtaposent à nouveau, avec une enveloppe cumulée de 1 907 000 €.

INVESTISSEMENT	BP 2024	CA 2024	BP 2025 Proposé
HABITAT	3 446 000	2 757 292	1 907 000
Amélioration des logements sociaux	1 501 000	663 035	1 003 000
Amélioration des logements privés	995 000	791 161	550 000
Habitat jeunes	800 000	800 000	0
Accession à la propriété	125 000	448 616	200 000
Soutien aux projets particuliers d'énergies renouve	0	23 750	100 000
Gens du voyage	25 000	29 812	18 000
Etude / Evaluation PLH	0	918	35 000

3.2.2 Assurer des conditions d'accueil adaptées pour les Gens du Voyage

Notre Agglomération assure la gestion en régie des six aires d'accueil des Gens du voyage sur son territoire : trois à Niort, une à Aiffres, une à Echiré et une à Chauray.

FONCTIONNEMENT	BP 2024	CA 2024	BP 2025 Proposé
Rémunérations	214 967	215 177	214 522
Energies	221 600	209 258	213 300
Entretien des bâtiments et emplacements illicites	60 620	51 556	47 080
Informatique - Contrôle d'accès	8 300	8 657	8 700
Dépenses réelles fonctionnement	512 887	489 120	488 652
Participation CAF	130 000	122 677	130 000
Stationnement GDV	70 000	90 867	84 000
Recettes réelles fonctionnement	200 050	219 450	214 150

Le budget 2025 prévoit une enveloppe en fonctionnement de 489 000 € dont 215 000 € de dépenses de personnel. Les autres dépenses de fonctionnement comprennent principalement des dépenses de fluides (eau et électricité) pour 213 000 € et des dépenses d'entretien courant pour 47 000 €.

Ces dépenses de fonctionnement sont en partie financées par des droits de place prévus à hauteur de 84 000 € en 2025 et par des versements de la CAF (130 000 €) variant selon le taux d'occupation des aires. A noter, la réouverture de l'aire de Chauray au 2^{ème} semestre 2024 après une fermeture pour travaux suite à des dégradations sur les bâtiments et le réseau d'électricité dont les réparations incombaient principalement à l'opérateur de réseaux.

Les résidents des aires d'accueil ne sont pas facturés au forfait, mais en fonction de leur consommation de fluides et de la taxe de séjour.

3.2.3 Contribuer à la réduction des inégalités, soutenir l'insertion et renforcer la cohésion sociale

Notre politique de cohésion sociale a pour objectif de lutter contre les inégalités et la précarité sur le territoire des 40 communes en œuvrant concrètement pour l'insertion sociale, l'accès à la santé et la prévention des exclusions. Une attention particulière est portée sur les trois quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), situés à Niort : le Clou-Bouchet, la Tour Chabot-Gavacherie et le Pontreau-Colline Saint-André au sein du Contrat de Ville - engagements quartiers 2030.

FONCTIONNEMENT	BP 2024	CA 2024	BP 2025 Proposé
COHESION dont :	950 426	878 129	913 895
Rémunérations	548 084	476 022	548 514
Appel à projets	231 000	255 381	220 000
Educateurs de prévention	75 000	65 090	85 000
Chèques loisirs	40 000	43 896	37 900
Etude peuplement et mixité sociale	36 000	6 780	0
INSERTION PAR EMPLOI dont :	356 200	330 246	342 300
Appel à projets	165 000	143 120	112 450
Mission locale	150 000	147 100	147 100
Ecole de la 2ème chance	40 000	40 000	40 000
SANTE dont :	74 200	64 758	62 500
Contrat Local de Santé	53 200	51 758	53 000
Dépenses réelles fonctionnement	1 380 826	1 273 132	1 318 695
INSERTION PAR EMPLOI dont :	144 000	192 791	180 271
PLIE	63 500	97 791	65 400
Guichet clauses d'insertion	80 500	95 000	114 871
SANTE dont :	25 000	20 000	20 000
Contrat Local de Santé	25 000	20 000	20 000
Boulangerie rue Pluvialt dont	6 530	7 342	6 780
Entretien Bâtiments et extérieur	6 530	6 499	6 780
Terrains Ribray / Gavacherie - Niort	0	10 080	0
Cession	0	10 080	0
Recettes réelles fonctionnement	175 530	230 213	207 051

➤ Le Contrat de Ville :

L'année 2023 a été marquée par des temps de concertation associant l'ensemble des parties prenantes (institutions, associations et habitants) et des rencontres avec chacun des partenaires signataires visant à identifier des engagements dans le cadre de leurs politiques publiques respectives. Cette démarche a débouché sur un projet de Contrat de ville 2024-2030 signé le 9 avril 2024.

2024 marque de fait, la première année de mise en œuvre de ce cadre stratégique.

Si les objectifs généraux visent à restaurer l'attractivité et à rattraper les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire, ce nouveau contrat de ville également appelé « Quartiers 2030 » conforte des priorités et en dégage de nouvelles, en lien avec les transitions économiques, écologiques et numériques.

Ces priorités stratégiques qui se dessinent jusqu'à 2030, sont les suivantes :

- **Bien vivre au sein de quartiers durables :** Cette priorité comprend : les problématiques liées au logement (peuplement, quantité/qualité, intergénérationnel, adaptation notamment au vieillissement...), l'aménagement des quartiers pour faire face aux changements climatiques (végétalisation de l'espace public, îlots de fraîcheur, ...) et le développement de mobilités douces.
Sur ce thème, la restauration et le confortement de la Gestion Urbaine de Proximité sont incontournables au maintien d'un cadre de vie de qualité.
- **Bien être et santé :** Cette priorité comprend : l'accès à la santé / aux actions de prévention, l'accès à une alimentation (saine, durable et économiquement soutenable pour les ménages) et l'hygiène de vie (les situations de surpoids, la sédentarité, la surconsommation d'écrans, la santé des aînés et la santé mentale.

- **Education, Jeunesse et Parentalité** : Cette priorité comprend la connaissance de l'offre de soutien à la parentalité (dont la levée de la barrière de la langue) ; l'accompagnement des enfants et des jeunes dans leur projet, leur orientation afin qu'ils « s'autorisent » des parcours ambitieux et l'accompagnement au numérique. Dans le cadre de cette orientation est développée une Mission de Prévention Spécialisée pour aller au-devant des jeunes sur l'espace public.
- **Parcours vers l'emploi adaptés à toutes et tous** : Cette priorité comprend : l'accompagnement renforcé vers l'emploi intégrant la prise en compte des problèmes de mobilité, la maîtrise de la langue, l'accès à la formation, le secteur en tension de l'aide à la personne, les modes de gardes atypiques et les difficultés relatives à la santé mentale.
- **Développer des quartiers attractifs et bien insérés dans le territoire** : Les quartiers prioritaires souffrent souvent d'une image dégradée, relayée par les médias. Le sentiment d'insécurité exacerbée par des activités illicites et les tensions de voisinage plus prégnantes dans un contexte de forte densité de population ont été soulignées par différents acteurs. Ces mêmes acteurs mettent l'accent sur les ressources multiples qu'il convient de valoriser (services publics, offres des CSC...). Dans ce contexte, il s'agit de soutenir les actions qui contribuent à favoriser le vivre-ensemble, la cohésion, la lutte contre l'isolement pour rendre les quartiers agréables à vivre et attractifs car faire venir d'autres habitants participe à la valorisation de ces quartiers.
- **Une participation citoyenne, réinventer le vivre ensemble dans les quartiers** : Cette priorité comprend le développement d'outils d'information, de concertation et de mobilisation des habitants ainsi que la lutte contre le sentiment d'insécurité (incivilité, présence de trafics, conflits de voisinage...).
- **Une gouvernance renouvelée** : Les mots clés de cette gouvernance renouvelée sont : mobilisation du droit commun et engagement des partenaires signataires dans le cadre de leurs compétences respectives.

➤ *Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)*

Ce dispositif est encadré par un Protocole PLIE 2022-2028 signé par la CAN, le CD79, la Région et l'Etat.

Déployé sur l'ensemble de l'agglo, il est fondé sur l'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi de longue durée et des Bénéficiaires du RSA, ainsi que sur la levée des freins à l'emploi : problèmes de mobilité, la maîtrise de la langue, l'accès à la formation, le secteur en tension de l'aide à la personne, les modes de gardes atypiques et les difficultés relatives à la santé mentale.

Chiffres clés pour 2023 : 263 personnes accompagnées et 46 sorties positives en emploi et 39 en formation.

Dans un contexte où le département 79 reste au sein de la Région Nouvelle aquitaine le département le moins touché par le chômage, l'enjeu majeur est d'accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi et cumulant les difficultés précitées.

➤ *Le Guichet Unique Clauses d'Insertion*

La commande publique de Niort Agglo et de ses partenaires a permis de générer en 2023, 47 960 heures d'insertion (55% des heures réalisées sur le département) soit l'équivalent

de la création de 30 équivalents temps plein. Il s'agit de poursuivre cette démarche emblématique du Développement Durable et inscrite au SPASER.

➤ *La santé*

Les priorités d'actions de la CAN participent au développement de l'accès aux soins de santé et portent sur :

- L'appui aux professionnels de santé et aux élus pour créer des maisons de santé ;
- Les actions de prévention ;
- L'accès aux droits en santé est intégré par la prise en compte des déterminants de santé dans les projets d'aménagement et d'équipement (Evaluation d'Impact en Santé).

L'Agglomération finance le poste de chargé de mission rattaché à l'Hôpital pour un montant de 50 000 €. Un cofinancement de 20 000 € est confirmé par l'ARS pour 2025 pour la coordination du contrat local de santé.

Enfin, la CAN exonère de Cotisation Foncière des Entreprises sur les deux premières années les professionnels de santé s'installant dans des communes de moins de 2 000 habitants ou celles situées en zone France Ruralités Revitalisation.

3.3 ELARGIR LA DIFFUSION CULTURELLE ET SPORTIVE A TOUT LE TERRITOIRE

Cette politique recouvre la gestion des équipements culturels intercommunaux et sportifs de dimension communautaire (Piscines ; patinoire ; Complexe Venise), concourant à animer notre territoire et à organiser un niveau de service public adapté.

3.3.1 Une politique sportive dynamique

La politique Sports intervient sur deux champs de compétences, celle relative aux équipements d'intérêt communautaire et celle concernant le soutien aux manifestations synonyme d'attractivité et de rayonnement.

Une partie des équipements sportifs communautaires sont regroupés sous l'intitulé « sports d'eau », qui comprend les piscines et les bases nautiques. Les autres équipements sportifs font partie du Complexe Sportif de la Venise Verte, qui regroupe la patinoire, le stade René Gaillard et le gymnase de la Venise Verte.

Depuis 4 ans, la politique Sports est particulièrement impactée par la crise énergétique avec l'envolée des tarifs du gaz et de l'électricité, passant de 501 000 € en 2021 à 1 516 000€ en 2025.

Un contrat local de santé animé par une chargée de mission financée par l'Agglo et l'ARS

FONCTIONNEMENT	BP 2024	CA 2024	BP 2025 Proposé
PATINOIRE dont :	1 089 628	1 112 688	1 022 068
Rémunérations	632 988	581 709	570 628
Energies	360 500	412 061	370 400
Entretien du patrimoine	81 890	110 155	72 190
Fournitures logistiques	2 500	0	500
COMPLEXE VENISE VERTE dont :	648 440	575 748	572 998
Rémunérations	145 780	124 860	148 238
Energies	194 700	169 590	169 100
Entretien du patrimoine	302 660	273 474	246 220
Fournitures logistiques	0	3 937	2 000
Système informatique	5 300	1 859	5 300
SPORTS D'EAU dont :	4 894 049	4 955 623	4 822 360
Rémunérations	2 888 742	2 921 776	2 952 594
Equipements du personnel	27 630	28 930	21 780
Energies	1 432 900	1 467 396	1 296 450
Entretien du patrimoine	433 127	404 262	441 090
Système informatique	50 445	47 670	49 780
SPORTS SERVICES GENERAUX dont :	167 025	161 244	150 757
Rémunérations	122 325	122 513	123 957
Soutien sportif	42 500	35 947	25 000
Dépenses réelles fonctionnement	6 799 142	6 805 302	6 568 183
PATINOIRE dont :	233 050	224 767	302 885
Recettes tarifaires patinoire et redevance stade	233 000	222 468	302 300
COMPLEXE VENISE VERTE dont :	90 636	119 155	73 500
Recettes tarifaires patinoire et redevance stade	90 636	119 155	73 500
SPORTS D'EAU dont :	1 103 147	1 246 466	1 169 368
Recettes tarifaires	1 060 900	1 178 696	1 082 400
Utilisation domaine public et locaux	18 347	34 092	60 668
Recettes réelles fonctionnement	1 426 833	1 590 388	1 545 753

➤ *Le Complexe sportif communautaire de la Venise verte à Niort*

La gestion en régie directe du Complexe Sportif de la Venise Verte est effective à NiortAgglo depuis le 1er juillet 2020.

○ *La Patinoire*

La patinoire joue un rôle social important au sein de NiortAgglo. Elle offre un lieu de rassemblement pour pratiquer une activité physique ludique et accessible et devient, en hiver, un point focal de la vie sociale. Elle offre, par ailleurs, un espace sûr pour se rencontrer et interagir en dehors de l'école.

En fonctionnement, le budget prévoit une enveloppe de 1 022 000 € pour l'exploitation de la patinoire. L'enveloppe se répartit entre 571 000 € de dépenses de personnel, 370 000 € de fluides et 72 000 € d'entretien du bâtiment.

Concernant les recettes tarifaires, le budget 2025 prévoit 302 000 € de droits d'entrées pour 8,5 mois d'exploitation.

○ Le Stade René Gaillard

Une convention d'entretien des espaces verts permet l'ensemble des prestations relatives aux terrains sportifs de grand jeu ainsi qu'aux surfaces végétales du site. Elle est prévue à hauteur de 100 000 € pour 2025.

En fonctionnement, le budget prévoit une enveloppe de 573 000 € pour l'exploitation du complexe sportif. L'enveloppe se répartit entre 148 000 € de dépenses de personnel, 169 000 € de fluides et 246 000 € d'entretien bâtiments et espaces verts.

Côté recettes de fonctionnement, 73 500 € sont attendus pour 2025 pour l'utilisation par la région du gymnase (dont 42 000€ pour l'utilisation au titre des 2 années antérieures).

➤ *Sports d'eau*

Les mesures de sobriété énergétique mises en œuvre depuis 2023, combinées à la diminution des tarifs du gaz, permettent de réduire le budget.

Concernant les recettes tarifaires, le budget 2025 prévoit 1 082 000 €. Ce niveau de recettes en 2025 pourra être revu à la hausse au regard des fréquentations constatées sur le 1^{er} semestre et qui connaissent des mouvements acycliques.

Le programme d'investissement des Sports est le suivant :

INVESTISSEMENT	BP 2024	CA 2024	BP 2025 Proposé
PATINOIRE	22 000	188 611	110 000
Amélioration technique et énergétique bâtiments	0	1 704	88 000
Matériels et mobiliers	22 000	186 907	22 000
COMPLEXE VENISE VERTE	298 500	504 225	631 566
Amélioration technique et énergétique bâtiments	280 000	488 215	614 000
Entretien courant	0	4 366	0
Matériels et mobiliers	18 500	11 645	17 566
SPORTS D'EAU	127 700	291 625	217 590
Réhabilitation Pré-Leroy	0	60 838	0
Entretien courant	0	35 706	0
Système informatique	72 300	12 696	10 290
Matériels et mobiliers	55 400	72 987	50 300
SPORTS SERVICE GENERAUX dont :	65 000	799	5 000
Projet applications CAN	60 000	0	0
Divers matériels	5 000	799	5 000
Dépenses réelles investissement	513 200	985 261	964 156

3.3.2 Une politique confortée par nos Musées de France

Cette politique concerne l'exploitation du musée d'Agesci, l'espace musée au Donjon à Niort et l'atelier de restauration d'œuvres.

FONCTIONNEMENT	BP 2024	CA 2024	BP 2025 Proposé
Rémunérations	917 964	816 608	953 199
Energies	233 700	280 861	226 800
Entretien des bâtiments	132 085	133 767	132 990
Expositions temporaires	70 800	67 881	56 000
Animations	36 775	30 119	26 600
Frais de gestion	9 000	13 773	9 343
Informatique	19 595	12 765	18 100
Dépenses réelles fonctionnement	1 419 919	1 355 775	1 425 682
Droits d'entrées et recettes tarifaires	86 775	95 935	99 845
Autres recettes (loc. atelier restauration, participatio	10 500	5 642	8 900
Recettes réelles fonctionnement	97 275	101 578	108 745

Le budget prévoit une enveloppe de 1 426 000 € de charges de fonctionnement pour 2025 comprenant 953 000 € de dépenses de personnel, 133 000 € d'entretien courant et 227 000 € d'énergies.

En détail, la politique « Musées » souhaite engager, en 2025, les actions suivantes :

➤ *Valoriser les collections muséales et patrimoniales :*

- Réalisation d'une exposition, d'avril 2025 à janvier 2026 sur « l'art contemporain : deux artistes en résonances Philippe Guesdon et Michel Danton »
- Réalisation d'un accrochage dans le cadre des Journées Européennes des métiers d'arts
- Réalisation de deux accrochages en accompagnement de l'exposition temporaire
- Création de documents pédagogique pour les scolaires
- Poursuite de la présence de l'Agglomération aux événements nationaux (journées du patrimoine ; Nuit des musées ; La Classe - l'œuvre...)

➤ *L'atelier de restauration de peinture et d'arts graphiques*

Cet outil bénéficie d'un positionnement unique en Nouvelle-Aquitaine et dans le Grand Ouest et assure la sauvegarde du fonds ancien planifié dans le premier récolement : acquisition de matériels pour sécuriser les œuvres et les accès du personnel.

➤ *Préserver les collections muséales et patrimoniales d'intérêt public*

En amont du projet global de restructuration, plusieurs objectifs seront poursuivis :

- Poursuite d'une politique d'acquisitions d'œuvres pour enrichissement des collections selon les opportunités du marché ;
- Poursuite de l'accompagnement aux communes pour la restauration d'objets mobiliers /œuvres par le Fonds communautaire du patrimoine.

Côté recettes, les droits d'entrées sont prévus pour 100 000 €. Des sollicitations auprès des partenaires sont menées (Etat DRAC, Région, association des Amis des musées, autres organismes ou particuliers sur opération de financement participatif) pour obtenir des subventions ou participations.

Le programme d'investissement des Musées est le suivant :

Poursuite de
travaux
réduisant
l'impact
énergétique du
Musée d'Agesci

INVESTISSEMENT	BP 2024	CA 2024	BP 2025 Proposé
MUSEES	1 088 500	745 329	1 584 550
Donjon	79 000	69 392	1 078 000
Acquisition et restauration œuvres d'arts	140 000	162 828	140 000
Etude amélioration technique et énergétique bâtiment	440 000	393 526	185 000
Entretien courant	0	1 562	0
Etude réserves muséales	176 000	1 765	52 050
Matériels, mobiliers et véhicules	106 000	39 972	95 000
Fonds communautaire du patrimoine	30 000	0	30 000
Informatiques	117 500	76 283	4 500

Dans le cadre de la stratégie patrimoniale pour réaliser des travaux de réduction des dépenses énergétiques et d'amélioration des conditions climatiques de conservation des œuvres, il est prévu 170 000 € pour le remplacement du groupe froid et le clos-couvert.

Par ailleurs, des inscriptions portent sur 52 000 € pour des études de programmation sur le projet de réserves muséales, 1 078 000 € pour des travaux d'urgence d'étanchéité suite à des infiltrations et des désordres structurels sur la Tour Nord du Donjon et 140 000 € d'acquisition et restauration d'œuvres. Le fonds communautaire du patrimoine en lien avec les communes est reconduit pour 30 000€.

L'acquisition et la restauration d'œuvres d'art bénéficient de subventions externes pour un montant de 75 000€ de l'Etat, la Région et de mécènes.

3.3.3 Un conservatoire communautaire, vecteur de création et de lien social

Le Conservatoire communautaire de danse et de musique Auguste-Tolbecque est présent dans différentes communes : le site Du Guesclin à Niort (danse et musique), le site Jean Déré à Chauray (musique), le site Désiré-Martin-Beaulieu à Vouillé (danse et musique), le site de Prahecq (musique) et des cours délocalisés à Aiffres (musique) et Echiré, Saint-Maxire (danse). L'école d'arts plastiques est présente à Niort, à Echiré et à Saint-Hilaire-la-Palud.

FONCTIONNEMENT	BP 2024	CA 2024	BP 2025 Proposé
CONSERVATOIRE dont :	2 945 471	2 946 263	2 997 463
Rémunérations	2 705 287	2 695 586	2 748 583
Entretien des bâtiments	145 740	154 202	158 105
Animations	51 600	46 392	48 000
Equipements pédagogiques	19 690	19 683	22 000
ECOLE D'ARTS PLAQTQUES dont :	237 750	232 492	240 760
Rémunérations	193 960	193 777	195 906
Entretien des bâtiments	10 600	15 259	15 600
Animations	5 300	2 290	2 900
Equipement pédagogique	27 380	19 661	25 244
Dépenses réelles fonctionnement	3 183 221	3 178 756	3 238 223
CONSERVATOIRE dont :	443 296	444 382	433 200
Droits d'entrées et recettes tarifaires	353 500	353 267	345 700
Participations partenaires	89 596	86 500	86 000
ECOLE D'ARTS PLASTIQUES dont :	65 050	67 021	67 380
Droits d'entrées et recettes tarifaires	65 000	67 021	67 330
Recettes réelles fonctionnement	508 346	511 403	500 580

➤ *Le Conservatoire communautaire de musique et de danse*

Le budget 2025 prévoit un coût d'exploitation du Conservatoire de 2 997 000 €, comprenant 2 749 000 € de charges de personnel et 158 000 € de dépenses d'entretien des bâtiments auxquelles s'ajoutent des remboursements de frais auprès des Communes mettant à disposition leurs locaux.

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 433 000 € avec 346 000 € de droits d'entrées et 86 000 € de subventions (Etat et Département).

En investissement, une enveloppe de 180 000 € est prévue dont 80 000 € pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en conformité accessibilité de l'antenne du conservatoire à Chauray et 50 000 € pour l'acquisition d'instruments de musique.

➤ *L'école d'arts plastiques*

Le budget 2025 prévoit un budget de 241 000 € en fonctionnement avec 196 000 € de dépenses de personnel et 25 000 € de fournitures et équipements pédagogiques.

Ces dépenses sont financées par des droits d'entrées prévus en 2025 pour 67 000€.

3.3.4 La poursuite des actions en faveur de l'accès à la lecture publique

La politique lecture publique rassemble un réseau de 17 bibliothèques sur tout le territoire (dont 6 sur Niort et la médiathèque du Prahecq transférée au 01/07/24) auquel s'ajoute un bibliobus pour une desserte complète du territoire.

En 2025, la Direction orientera notamment son action vers un maillage du territoire encore plus efficace grâce aux 11 médiathèques hors ville-centre et au bibliobus (politique d'action culturelle, développement numérique, etc.).

FONCTIONNEMENT	BP 2024	CA 2024	BP 2025 Proposé
DIFFUSION CULTURELLE dont :	253 472	232 751	238 246
Rémunérations	50 972	44 457	55 746
Festival 5ème saison	135 500	122 935	121 500
Scène nationale	49 000	49 000	49 000
Autres soutien culturel	15 000	15 000	10 000
MEDIATHEQUES dont :	3 242 508	3 153 945	3 252 301
Rémunérations	2 554 429	2 505 073	2 519 537
Acquisition documentaire	245 944	245 116	240 715
Animations	32 665	31 452	27 849
Energies	78 750	46 974	62 850
Entretien des bâtiments	281 040	261 121	346 250
Maintenance application	33 900	36 564	39 700
Dépenses réelles fonctionnement	3 495 980	3 386 696	3 490 547
DIFFUSION CULTURELLE dont	45 600	46 479	48 870
Festival 5ème saison	45 600	46 479	48 870
MEDIATHEQUES dont :	8 000	7 062	8 300
Droits d'entrées et recettes tarifaires	5 500	6 594	6 300
Remboursement CPAM/Assurances/Apprentis	2 500	469	2 000
Recettes réelles fonctionnement	53 600	53 542	57 170

Pour les médiathèques, le budget 2025 prévoit un fonctionnement de 3 252 000 € pour lequel les dépenses de personnel s'élèvent à 2 519 500 €, les acquisitions documentaires représentent 241 000 € et le coût d'usage des bâtiments 346 000 €.

En matière de diffusion culturelle, l'Agglomération poursuit en 2025 son accompagnement territorial avec le financement du Festival d'Agglo 5ème saison (121 500 €). Cet événement permet de soutenir la diffusion artistique sur les communes ainsi que de fédérer et accompagner les projets au sein d'un label commun : le Festival d'Agglomération.

Est également poursuivi le soutien à la Scène Nationale pour sa programmation déconcentrée (49 000 €) et d'autres actions culturelles (10 000 €).

INVESTISSEMENT	BP 2024	CA 2024	BP 2025 Proposé
DIFFUSION CULTURELLE	0	0	200
MEDIATHEQUES	68 800	82 295	62 500
Acquisition fonds anciens	15 000	11 443	15 000
Matériels et mobiliers	43 800	42 279	40 000
Projets applicatifs	10 000	2 335	0
Entretien courant	0	26 239	7 500
Dépenses réelles investissement	68 800	82 295	62 700

3.4 REUSSIR LA TRANSITION ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Si l'ensemble des politiques publiques intègrent des objectifs de développement durable, il est présenté ci-après les politiques publiques à fort enjeux sur ces thématiques compte tenu de l'objet, des modes d'exploitation et des orientations définies.

Par ailleurs, il est à noter une évolution pour 2025 avec la constitution d'un budget annexe consacré à la politique des déchets.

3.4.1 La prévention, la valorisation des déchets et l'économie circulaire : un enjeu majeur de développement durable

Dans un cadre d'actions pour le développement durable, NiortAgglo souhaite accélérer sa politique locale de prévention des déchets. Sachant qu'environ un quart des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité est consécutif à l'enfouissement des ordures ménagères résiduelles, leur réduction est une priorité. A cet égard, l'évolution de la réglementation sur le tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024 pour les particuliers (loi AGEC « anti-gaspillage pour une économie circulaire ») contribuera à l'enjeu de réduction du volume de déchets enfouis.

FONCTIONNEMENT

BP 2024

CA 2024

BP 2025

Proposé

	BP 2024	CA 2024	BP 2025 Proposé
PREVENTION ET SENSIBILISATION dont :	1 238 037	1 030 657	1 262 866
<i>Rémunérations</i>	796 787	736 826	850 566
<i>Plan local de prévention des déchets</i>	50 000	0	0
<i>Prévention déchets</i>	20 500	19 211	2 000
<i>Communication prévention déchets</i>	126 000	4 454	43 400
<i>Réemploi - (recyclerie, assoc bazar)</i>	212 000	232 928	253 000
<i>Biodéchets</i>	23 500	17 968	62 500
COLLECTE dont :	6 975 605	7 608 932	7 345 849
<i>Rémunérations</i>	4 929 790	5 198 820	4 918 664
<i>Equipement du personnel</i>	90 500	112 089	77 975
<i>Carburants</i>	950 000	927 720	925 000
<i>Nettoyage des locaux</i>	8 000	4 629	0
<i>Entretien des véhicules</i>	758 760	829 939	780 250
<i>Entretien des véhicules - part main d'œuvre</i>	0	311 485	330 000
<i>Activités collecte</i>	150 500	103 685	135 600
<i>Maintenance application</i>	79 995	94 390	144 050
TRI, VALORISATION ET TRAITEMENT dont :	10 911 292	11 142 739	10 814 875
<i>Rémunération</i>	2 374 774	2 440 497	2 307 710
<i>Equipement du personnel</i>	45 000	25 675	47 000
<i>Traitement</i>	5 724 100	5 688 544	5 479 368
<i>Transport</i>	808 700	848 291	827 100
<i>Tri</i>	1 450 000	1 486 490	1 580 000
<i>Energies</i>	98 600	89 093	93 750
<i>Entretien des déchèteries</i>	375 958	462 623	392 897
<i>Maintenance application</i>	28 890	0	0
SERVICES COMMUN dont :	1 558 065	1 525 026	2 043 610
<i>Rémunérations</i>	420 771	384 375	923 060
<i>Maintenance application</i>	10 224	-765	7 950
<i>Contribution services ressources et ateliers</i>	1 097 770	1 101 678	1 056 000
Dépenses réelles fonctionnement	20 682 999	21 307 353	21 467 200

PREVENTION ET SENSIBILISATION dont :	3 250	40 286	0
<i>Biodéchets (généralisation du tri à la source)</i>	2 750	40 060	0
COLLECTE dont :	933 050	1 164 734	1 355 000
<i>Redevance spéciale</i>	920 000	1 053 454	1 350 000
TRI, VALORISATION ET TRAITEMENT dont :	2 909 150	2 859 741	3 119 100
<i>Recettes tarifaires</i>	304 500	303 360	341 800
<i>Eco-organismes</i>	1 815 000	1 864 584	1 895 600
<i>Valorisation des matériaux</i>	785 650	681 436	876 700
SERVICES COMMUN dont :	19 166 000	19 312 307	19 656 000
<i>TEOM</i>	19 140 000	19 212 808	19 635 000
<i>Rôle supplémentaires</i>	20 000	61 168	20 000
Recettes réelles fonctionnement	23 011 450	23 377 069	24 130 100

La politique « prévention, valorisation des déchets et économie circulaire » rassemble les missions de collecte, de gestion des déchetteries, du traitement et du transfert des déchets sans oublier leur valorisation, ainsi que les actions de prévention et de sensibilisation au tri pour diminuer le volume à traiter et détourner un maximum de déchets de l'enfouissement.

2025, année de transformation des pratiques, des organisations orientées vers une meilleure sensibilisation et prévention pour améliorer le tri et réduire les volumes à traiter

➤ *Actions de prévention et de sensibilisation en faveur de la réduction des déchets*

Effort continue
sur la
prévention avec
1,3 M€

En 2025, les moyens alloués à la prévention et la sensibilisation des usagers s'établissent à 1 263 000 €.

Les actions de terrain se poursuivent en 2025 pour renforcer la qualité du tri par la sensibilisation des usagers, pour lutter contre le gaspillage alimentaire, pour encourager la gestion de proximité des bio déchets (compostage domestique, gestions différenciées des espaces verts, favoriser la consommation responsable et réduire les déchets des entreprises par la sensibilisation aux bonnes pratiques).

Pour financer toutes ces actions, un budget de 317 500 € est prévu auxquels s'ajoutent les moyens humains (851 000 €).

En investissement, il est prévu d'investir 304 000 € dans l'acquisition de composteurs et lombricomposteurs à destination des particuliers mais aussi dans des broyeurs mutualisés pour les communes dans le cadre de l'accompagnement de l'appel à projet TriBio.

Par ailleurs, figure également en investissement, l'étude pour le programme local de prévention des déchets ménagers (PLPDMA). Commencée en 2024, la construction et l'adoption du PLPDMA est prévue au 1^{er} semestre 2025. Ce programme vise à structurer les actions de prévention sur une période de 6 ans en fixant un objectif décliné localement et en sélectionnant un ensemble d'actions selon les spécificités territoriales, les moyens alloués et les impacts attendus.

➤ *La collecte des déchets*

Le budget 2025 prévoit une enveloppe de près de 7 346 000 € en dépenses de fonctionnement.

Une centaine d'agents travaillent quotidiennement pour réaliser les collectes de déchets sur les 40 communes de l'Agglomération. Les dépenses de personnel de collecte sont évaluées à 4 919 000 € en 2025. Ces dépenses intègrent le coût des nouveaux postes créés fin 2024 dans le cadre de la nouvelle organisation PREVALEC, notamment ceux des deux chefs d'équipe, de l'assistant d'exploitation et de l'agent de maintenance des bacs. La feuille de route pour le service de la collecte en 2025 se concentre sur deux objectifs : Un travail pour améliorer la préservation de la santé et de la sécurité du personnel et la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte au 2^e semestre 2025 (refonte des collectes, modification des fréquences de collecte pour les ordures ménagères résiduelles). Ce travail aboutira à une optimisation des moyens humains et matériels.

Les dépenses de carburants, autre poste à enjeu pour la collecte (925 000 €), tiennent compte d'une stabilisation des tarifs et de l'effet du plan de formation à l'écoconduite. Le service garage assure l'entretien d'une trentaine de camions bennes pour un coût global de 966 470 €, en forte augmentation au regard du Budget primitif 2024 du fait de la facturation de la main d'œuvre dans le cadre du budget annexe (330 000 € en plus) et d'une forte augmentation des prix des fournitures et des prestations externes.

Côté recettes de fonctionnement, le montant de la redevance spéciale attendu s'élève à 1 350 000 €, dont 800 000 € seront acquittés par les entreprises et 550 000 € par les entités publiques dont les collectivités. Ce montant tient compte des effets attendus à partir du 1^{er} juillet 2025 de la révision du règlement de la redevance spéciale votée en novembre

Des coûts de
collecte à
maîtriser

2024. Pour rappel, il est prévu une diminution du plafond de dotation en bacs pour l'accès au service des déchets ménagers, une mise en place d'une obligation de tri des déchets et une augmentation incitative des tarifs.

En investissement, NiortAgglo investit pour moderniser le parc des véhicules de collecte. En 2025 seront réceptionnées 3 bennes électriques (26 tonnes) pour 1 750 000 €, 3 bennes thermiques (19 tonnes) pour 824 000€ et une mini benne pour 151 000 €. Est également prévu sur cet exercice le renouvellement de bacs roulants et conteneurs en porte-à-porte pour 382 000 € et en point d'apport volontaire pour 350 000 €.

➤ *Le tri, le traitement et la valorisation des déchets*

En 2025, 10 815 000 € de crédits de fonctionnement sont affectés à la prise en charge des prestations de tri, de transport et de traitement des déchets et à l'accueil en déchetteries.

Ces dépenses sont corrélées à l'évolution constante du barème tarifaire de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui est de +12.07% en 2025, après une augmentation de +13,73% en 2024, et à la hausse des coûts de traitement.

Les actions permettant d'escompter une diminution du tonnage des ordures ménagères en 2025 et de compenser ainsi les évolutions des coûts de traitement et de la TGAP sont les suivantes :

- les effets en année pleine du déploiement de la collecte en porte-à-porte pour les poubelles jaunes sur les communes de Plaine de Courance,
- les effets au 2nd semestre de la baisse du plafond de la redevance spéciale,
- la redéfinition des calendriers de collecte des ordures ménagères dans une optique de développer le tri,
- la perspective de déploiement de la filière REP (responsabilité élargie du producteur) relative aux Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment (PMCB).

Le budget 2025 prévoit 5 479 000 € pour le traitement des déchets dont 260 000 € liés aux refus de tri, 1 580 000 € pour le tri des déchets et 827 000 € pour leur transport.

Concernant la valorisation des déchets, les recettes attendues s'établissent à 3 119 000 € en 2025 dont 1 896 000 € pour les éco-organismes.

En investissement, il est également prévu 450 000 € d'entretien courant pour les déchetteries et l'acquisition d'un broyeur pour 500 000 €.

Le plan global d'investissement de cette politique représente 5 313 000 € et s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT	BP 2024	CA 2024	BP 2025 Proposé
PREVENTION DECHETS dont :	212 900	164 293	405 000
Biodéchets	119 500	164 293	1 000
PLPDMA	93 400	0	404 000
COLLECTE DECHETS dont :	2 101 000	1 608 351	3 560 300
BOM thermique	541 000	540 798	975 000
BOM électrique	0	0	1 570 000
Déploiement bacs	0	461 198	0
PAV	1 138 000	158 540	350 000
PAP	150 000	131 058	382 000
Projets applicatifs	104 300	112 304	13 000
Entretien courant	137 200	48 789	0
Matériel et EPI	30 500	47 000	149 800
Véhicules	0	101 430	120 500
DECHETTERIES dont :	2 411 420	2 130 488	1 307 200
Entretien courant et contrôle d'accès	700 000	444 521	451 200
Etude centre multiactivités Vallon Arty	75 000	0	150 000
Mise aux normes ISDND Vallon Arty	850 000	1 196 299	30 000
Véhicules et engins d'exploitation	570 000	255 122	624 000
Matériels, mobiliers et EPI	215 420	224 352	52 000
Autres dépenses	1 000	10 194	0
Projets applicatifs	0	0	0
COMMUN	0	1 869	40 400
Avaries	0	0	40 400
Mobilier		1 869	0
Dépenses réelles investissement	4 725 320	3 905 001	5 312 900
PREVENTION DECHETS	0	98 402	0
Biodéchets	0	98 402	0
COLLECTE DECHETS	0	1 000	0
Véhicules		1 000	0
COMMUN	650 000	479 335	2 650 000
FCTVA	650 000	479 335	650 000
Emprunt	0	0	2 000 000
Recettes réelles investissement	650 000	578 737	2 650 000

Des dépenses
d'investissement
financées par le
FCTVA et par
emprunt

L'année 2025 est une année pour s'interroger et dessiner des perspectives à plus long terme pour le service de gestion des déchets ménagers. Plusieurs études sont ainsi prévues pour définir les futurs niveaux de service et les investissements nécessaires :

- une étude d'optimisation sur le réseau des déchèteries,
- une mission d'AMO pour étudier l'opportunité de refondre le site du Vallon d'Arty et de créer un écopôle regroupant les activités liées aux déchets,
- une étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une éventuelle collecte des déchets alimentaires.

3.4.2 Des actions fortes pour préserver la ressource en eau

La politique du cycle de l'eau contribue à l'objectif stratégique lié à la préservation de la ressource en eau. Elle rassemble les compétences assainissement des eaux usées, eau potable, eaux pluviales et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Il convient de rappeler que le budget principal porte la politique « eaux pluviales », dont la délégation opérationnelle est transmise aux équipes de la Direction Assainissement, et la GEMAPI qui est transférée aux Syndicats mixtes de la Vallée du Bassin de la Sèvre Niortaise (SMBVSN) et du Bassin de la Boutonne (SYMBO). La gestion de l'eau est assurée par la SPL Eaux du Niortais via un contrat de prestations de services.

➤ Les eaux pluviales

Le budget principal assure le financement de la gestion des eaux pluviales à travers le versement d'une contribution auprès du budget assainissement dont les équipes réalisent l'entretien du réseau pour un montant prévisionnel 2025 de 556 000 € en dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, NiortAgglo poursuit son programme d'investissement. A cet égard, une Autorisation de programme a été créée avec une enveloppe globale de 7 300 000 € de travaux qui s'achève fin 2025 avec des crédits de paiement de 2 000 000 € sur cet exercice.

INVESTISSEMENT	BP 2024	CA 2024	BP 2025 Proposé
Eaux Pluviales	2 635 000	2 387 900	2 000 000
Bassins d'orages	700 000	556 439	0
Entretien et renouvellement réseaux	1 935 000	1 831 461	2 000 000

➤ La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

NiortAgglo a transféré au Syndicat Mixte du Bassin de la Vallée de la Sèvre Niortaise (SMBVSN) la compétence GEMAPI. Ainsi, une contribution à hauteur de 534 500 € est prévu lui permettant d'assurer la réalisation des Contrats territoriaux et poursuivre la lutte contre la jussie et les nuisibles.

Également, une participation pour le SYMBO couvrant la commune de Brûlain est également versée au titre de cette compétence transférée pour 6 680 €

FONCTIONNEMENT	BP 2024	CA 2024	BP 2025 Proposé
GEMAPI	442 450	626 105	541 180
Jussie / ragondins	104 000	159 971	160 000
Participation SMBVSN	333 000	224 260	224 500
Participation CTE	0	235 787	150 000
Participation syndicat SYMBO	5 450	6 087	6 680

Les autres composants de la politique environnementale sont portés par des budgets annexes tels que l'assainissement, l'eau potable appartenant au cycle de l'eau, le transport et la mobilité, les énergies renouvelables. Ces derniers font l'objet d'un plus grand détail, les équilibres étant indépendants.

➤ *Budget annexe Eau potable :*

La Société Publique Locale « Société des Eaux du Niortais » a été créée en mars 2024. Cette dernière assure l'exploitation et la distribution de l'eau dans le cadre d'un marché de prestation, en vigueur depuis le 1^{er} mai 2024. Le budget annexe de la Régie à autonomie financière SEV-CAN porte toujours les investissements directement, l'encaissement des redevances et certaines dépenses de fonctionnement. Les dépenses de personnel sont supportées par la SPL depuis le 1^{er} mai. En contrepartie, le budget de la RAF SEV verse mensuellement à la SPL une prestation forfaitaire pour financer ces dépenses.

L'exercice 2025 sera la première année complète de transition, avant la mise en œuvre d'un contrat de Délégation de Service Public à partir du 1^{er} janvier 2026.

La facturation restera portée en 2025 sur le Budget Annexe.

	BP 2024	CA 2024	BP 2025 Proposé
Achat d'eau - convention syndicats	294 600	195 849	266 300
Eau, électricité	739 000	995 809	1 011 000
Contrat de prestation SPL	3 150 000	3 428 800	4 223 200
Produits de traitement et d'entretien	356 800	421 775	596 200
Assurances multirisques	96 000	101 613	19 400
Taxes foncières	85 000	94 252	100 000
Redevance versée pour prélèvement eau	300 000	318 978	300 000
Frais de gardiennage	140 000	133 333	140 000
Contribution au B principal et garage	505 000	490 906	445 000
Charges de personnel	1 400 000	1 527 177	590 000
Admissions en non valeur	450 000	106 359	300 000
Redevance agences de l'eau	1 960 000	1 734 763	1 960 000
Charges financières	400 000	399 679	430 300
Provisions et charges exceptionnelles	947 000	962 863	1 137 000
Autres dépenses	1 387 900	1 017 003	1 069 600
Dépenses réelles fonctionnement	12 211 300	11 929 161	12 588 000
Vente d'eau	9 000 000	8 762 510	9 400 000
Redevance pour pollution domestique	1 300 000	1 299 960	1 300 000
Modernisation des réseaux	660 000	590 404	660 000
Subventions	125 000	251 113	125 000
Locations de compteurs	2 140 000	2 371 728	2 200 000
Reprise sur provision	450 000	106 359	300 000
Autres recettes	853 000	1 177 706	1 245 650
Recettes réelles fonctionnement	14 528 000	14 559 781	15 230 650
Autofinancement brut	2 316 700	2 630 620	2 642 650
Capital	1 355 000	1 354 177	1 465 000
Autofinancement net	961 700	1 276 443	1 177 650

L'augmentation prévisionnelle des ventes d'eau provient de l'évolution tarifaire adoptée en Conseil d'Agglomération en décembre 2024. Cette augmentation des tarifs permettra de financer le plan d'investissement nécessaire à la préservation des milieux et la qualité de production, de distribution et de stockage de l'eau potable.

INVESTISSEMENT	BP 2024	CA 2024	BP 2025 Proposé
Réseaux dont :	4 795 000	4 012 117	3 995 000
Vivier	350 000	41 731	200 000
Renouvellement antennes marais	500 000	0	0
Station de reprise Château d'eau et pompage so	345 000	0	375 000
Réhabilitation tour d'ozonation	100 000	0	0
Renouvellement du réseau	3 400 000	3 970 246	3 400 000
Autres	100 000	141	20 000
Patrimoine et dette dont :	3 243 300	2 041 939	2 996 000
Bâtiment d'exploitation et administratif	7 000	45 728	600 000
Véhicules	70 000	37 564	37 000
Capital de la dette	1 355 000	1 354 177	1 465 000
Système informatique	397 300	64 712	175 000
Matériel d'exploitation et mobilier	1 269 000	356 743	619 000
Autres dépenses	145 000	48 040	100 000
Dépenses réelles investissement	8 038 300	6 054 056	7 640 500
Patrimoine et dette	5 721 600	7 529 039	4 997 850
Subvention	0	1 059 775	1 000 000
Excédent de fonct capitalisé	0	3 769 264	0
Emprunt	5 721 600	2 700 000	3 997 850
Recettes réelles investissement	5 721 600	7 529 039	4 997 850

Les dépenses d'investissement sont financées par un autofinancement brut de 2 643 000 €, ainsi que des subventions d'investissement pour 1 000 000 €. L'emprunt d'équilibre de près de 4 000 000 € sera ajusté au budget supplémentaire après affectation des résultats antérieurs. D'ores et déjà, un contrat passé en 2024 avec la Banque des territoires prévoit un versement de 2,3 M€ sur 2025.

➤ *Budget annexe Assainissement :*

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le budget annexe assainissement est passé en régie à autonomie financière. Cette modification réglementaire implique notamment que tout nouveau recrutement s'effectue sous contrat de droit privé. A compter du 1^{er} janvier 2025, la possibilité est offerte aux agents fonctionnaires de passer en contrat de droit privé par voie de détachement.

Une activité impactée par les coûts énergétiques et le passage des personnels en contrats de droit privé

FONCTIONNEMENT	BP 2024	CA 2024	BP 2025 Proposé
Transport, compostage des boues...	702 000	765 729	654 000
Eau, électricité	2 109 000	2 166 488	2 353 700
Produits de traitement et d'entretien	656 200	560 160	623 700
Maintenance	120 500	153 005	162 015
Charges de personnel	3 371 467	3 329 588	4 360 000
Atténuations de produits (rev. Agence eau)	175 000	175 000	450 000
Admission en non valeur	300 000	121 397	180 000
Charges financières	1 301 000	1 338 776	1 275 000
Contribution B principal et garage	692 800	662 628	561 000
Autres dépenses d'exploitation	924 390	867 543	887 340
Dépenses réelles fonctionnement	10 352 357	10 140 312	11 506 755
Redevance assainissement	12 500 000	12 011 137	12 700 000
Autres redevances	695 000	914 554	1 078 600
Contribution EP (BPal et VdN)	576 000	526 541	583 000
Red. Défaut branchement à l'égout	375 000	349 012	366 000
Reprise sur provision	300 000	121 397	180 000
Autres recette d'exploitation	681 510	680 109	550 000
Recettes réelles fonctionnement	15 127 510	14 602 749	15 457 600
Autofinancement brut	4 775 153	4 462 437	3 950 845
Capital	2 270 000	2 307 120	2 380 000
Autofinancement net	2 505 153	2 155 317	1 570 845

L'augmentation des recettes de fonctionnement résulte d'une nouvelle politique tarifaire pour 2025, rendue nécessaire pour pallier l'effet ciseaux dû à l'augmentation des dépenses (électricité, passage des agents en statut privé) et à la réduction des volumes d'eaux traitées. Cette nouvelle politique tarifaire s'appuie sur une augmentation de la part fixe indépendante de la consommation, la baisse de la première tranche variable (20 premiers m³) afin de ne pas pénaliser les petits consommateurs, et la création d'une 3^{ème} tranche variable (au-delà de 120 m³). La prévision budgétaire est établie sur une consommation de 5 Millions de m³ (comparable à celle de 2023 qui avait fortement baissé et celle de 2024 en légère baisse).

L'autofinancement diminue de 1M€, les dépenses de fonctionnement augmentant plus vite que les recettes.

INVESTISSEMENT	BP 2024	CA 2024	BP 2025 Proposé
STEP	550 000	664 348	600 000
Mauzé	0	99 792	0
Coulon	0	390 890	0
Beauvoir	150 000	148 812	0
St Hilaire la palud	400 000	24 853	600 000
Réseaux et diagnostic	6 313 000	5 223 580	6 858 540
Chauray	930 000	456 675	1 000 000
Magné	400 000	120 951	550 000
Mauzé	500 000	946 175	0
Niort	1 535 000	1 199 947	1 100 000
Renouvellement	2 375 000	1 986 690	2 446 000
Autres	573 000	508 931	1 762 540
Patrimoine et dette	2 770 000	2 648 958	1 920 460
Bâtiment d'exploitation	0	154	0
Véhicules	500 000	341 684	0
Capital de la dette	2 270 000	2 307 120	1 920 460
Dépenses réelles investissement	9 633 000	8 536 886	9 379 000
Patrimoine et dette			
Subvention	1 250 547	2 049 356	770 155
Emprunt	2 445 000	2 400 000	3 557 000
Excédent de fonct capitalisé	0	3 194 100	0
FCTVA	1 162 300	996 574	1 100 000
Recettes réelles investissement	4 857 847	8 641 530	5 428 155

Les dépenses d'investissement sont financées par un autofinancement brut de 3 951 000 €, des subventions à hauteur de 770 000 € (agence de l'eau) et par un recours à l'emprunt de 3 557 000 € qui sera ajusté au budget supplémentaire après affectation des résultats et restes à réaliser d'investissement 2024.

3.4.3 Accélérer notre trajectoire vers une mobilité durable : une démarche à haute valeur environnementale et sociale

Notre politique de mobilité durable, partie intégrante d'une trajectoire de décarbonation, est principalement gérée dans le cadre d'un budget annexe. Le budget principal prend en charge la partie relative aux pistes cyclables du quotidien relative à la compétence voirie.

Le transport urbain et scolaire a fait l'objet d'un renouvellement de la délégation de service public au 1^{er} janvier 2024, et pour une durée de 6 ans auprès de l'opérateur TRANSDEV.

L'action communautaire « transport et mobilité durable » contribue de façon directe aux objectifs stratégiques d'adaptation de l'offre de mobilités et d'adaptation aux spécificités du territoire, d'une part, et de facilitation au recours aux mobilités douces sur le territoire, d'autre part.

FONCTIONNEMENT	BP 2024	CA 2024	Proposé
	DSP - Contribution délégataire	16 448 000	15 074 650
DSP - Loyer affermage	852 000	814 797	965 382
DSP - Compensation tarifaire	2 200 000	2 189 546	2 350 000
Charges de personnel	423 176	407 793	408 406
Participation Région (convention d'affrètement)	650 000	687 520	680 000
Equité tarifaire	170 000	94 924	170 000
Covoiturage - savoir rouler à vélos	240 000	146 094	240 000
Entretien des bâtiments	217 300	198 295	230 000
Autres dépenses	971 455	1 030 366	1 195 914
Dépenses réelles fonctionnement	22 171 931	20 643 986	22 574 320
Versement Mobilité	22 600 000	23 419 340	23 700 000
Participation Région (convention d'affrètement)	1 521 500	1 521 560	1 521 500
Compensation relèvement seuil VT	90 000	97 878	90 000
Loyer d'affermage du délégataire	852 000	814 797	965 382
Covoiturage - savoir rouler à vélos	120 000	154 960	120 000
Autres recettes	117 055	138 612	135 900
Recettes réelles fonctionnement	25 300 555	26 147 148	26 532 782
Autofinancement brut	3 128 624	5 503 163	3 958 462
Capital	0	0	0
Autofinancement net	3 128 624	5 503 163	3 958 462

Au 1^{er} juillet 2023, le versement mobilité a été ajusté en passant d'un taux de 1,05% à 1,25% notamment pour assurer le financement du nouveau schéma cyclable.

La CAN perçoit 1 521 500€ de participation du Conseil régional dans le cadre de convention d'affrètement pour couvrir le transport scolaire.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, le budget prévoit une hausse de +3,387 M€ par rapport à 2024 compte tenu de plusieurs facteurs :

- La nouvelle délégation de service public a pris effet au 1^{er} janvier 2024 et la mise en place d'un nouveau réseau intégrant une partie de l'option 1 pour environ 500 000 € (renfort de l'offre péri-urbaine et des services Flex, expérimentation de deux nouvelles lignes Express et d'un service Flex le dimanche soir), des adaptations en matière de transports scolaires depuis la rentrée de septembre et des nouveautés à prévoir pour septembre 2025 ;
- Compte tenu de son succès en 2024, la reconduction du dispositif d'incitation au covoiturage pour un montant de 150 000 € avec un objectif de plus de 50 000 trajets en 2025 contre un peu plus de 35 000 en 2024. Ce dispositif a bénéficié du fonds vert en 2024, ce dernier étant à priori maintenu, une nouvelle demande sera déposée pour 2025 ;
- La poursuite du dispositif « Savoir rouler à vélos » (90 000€) sur l'année scolaire 2024/2025 qui a permis de former plus de 75% des classes CM1-CM2 et près de 1400 élèves sur la période scolaire 2023/2024. Le fonds Génération vélo sera à nouveau sollicité sur 2025 pour un cofinancement de 50% ;
- Dans le cadre de l'évaluation de la politique publique mobilité, une enquête sur les déplacements des usagers amorcée en 2024 va entrer dans sa phase opérationnelle. Elle permettra de disposer d'une photographie de l'ensemble des déplacements réalisés par les habitants de l'agglomération, la dernière datant de 2015. En effet, la connaissance et la compréhension des pratiques de déplacement sont primordiales pour mettre en place et adapter les politiques publiques en réponse aux besoins des citoyens. 307 500 € ont été fléchés sur cette action ;

- Enfin, en septembre dernier, les territoires de la Niort Agglo, la CDA de La Rochelle, la communauté de communes d'Aunis Atlantique et la Région Nouvelle Aquitaine ont lancé l'expérimentation pour 2 ans d'une ligne de car express. 120 000 € sont donc budgétés sur 2025 pour financer cette nouvelle offre.

S'agissant des dépenses d'investissement, le budget prévoit une forte hausse par rapport à 2024 compte tenu de plusieurs facteurs :

- Après un démarrage des travaux en novembre 2023, 2025 va voir se concrétiser la partie bâtiment du nouveau centre d'exploitation des mobilités décarbonées dont le déménagement est prévu au printemps et la mise en service opérationnelle de l'ensemble des bâtiments pour l'été. La réception globale du site est planifiée au 1^{er} trimestre 2026 (5 750 000 €) ;
- Finalisation du projet de Pôle d'échange multimodal de la gare Niort Atlantique, porte d'entrée de Niort Agglomération, avec l'ouverture du PEM, des deux abris vélos et de l'installation de la station de vélos libre-service en 2025 (550 000 €) ;
- Poursuite de la transition énergétique de la flotte de bus avec l'arrivée de 5 nouveaux bus BioGNV (2 170 000 €) et 3 bus électriques (1 400 000 €), dont une navette en fin d'année 2025/début 2026 ;
- Poursuite du développement des deux services vélos intégrant le déploiement de la phase 4 de l'offre de vélos en libre-service avec l'arrivée de 100 nouveaux vélos (400 vélos en service) et 25 nouvelles stations soit 65 au total (717 000 €), 150 VAE soit 1550 vélos disponibles à la location fin 2025 (210 000 €) et le maintien à niveau de ces deux services (280 000 €) ce qui représente un investissement global de 1 200 000 € ;
- Enfin, passage en phase opérationnelle du schéma cyclable avec le démarrage des travaux de plusieurs projets comme celui de l'avenue La Rochelle, le lancement de plusieurs études de maîtrise d'œuvre et des études pré-opérationnelles des 10 premiers itinéraires complexes (1 359 000 €).

INVESTISSEMENT	BP 2024	CA 2024	Proposé
MOBILITES DOUCES	1 940 000	1 551 204	2 566 000
Vélos et abris	940 000	1 164 318	1 207 000
Schéma pistes cyclables	1 000 000	386 886	1 359 000
MOBILITES DURABLES	3 131 000	2 766 044	4 260 000
Station GNV	0	17 228	100 000
Parking relais	216 000	147 349	0
Pôle d'échange multimodal mauzé	0	0	40 000
Projet Gare	2 400 000	2 082 893	550 000
Bus électrique et GNV	515 000	518 158	3 570 000
Dispositif "savoir rouler à vélos"	0	416	0
PATRIMOINE	6 667 500	4 058 745	6 437 000
Matériels embarqués	400 000	80 705	0
Dépôt des bus	5 700 000	3 661 279	5 750 000
Mobilier et aménagement des quais	350 500	172 585	440 000
Aménagement des espaces verts	70 000	0	0
Remboursement avance mobilité	135 000	134 272	135 000
Provisions pour avaries	2 000	0	2 000
Agence TANLIB	0	0	100 000
Biens mis a disposition	10 000	9 904	10 000
Dépenses réelles investissement	11 738 500	8 375 993	13 263 000
MOBILITES DOUCES	443 500	1 800 000	209 000
Schéma pistes cyclables	443 500	1 800 000	209 000
MOBILITES DURABLES	1 122 985	1 585 399	837 800
Station GNV	600 000	1 231 725	400 000
Projet Gare	364 985	343 675	437 800
Parking relais	158 000	10 000	0
PATRIMOINE	6 486 891	1 612 741	7 107 738
Dépôt des bus	110 000	4 550	110 000
Emprunt	5 956 891	0	6 965 738
Excédent de fonc capitalisé	0	1 345 737	0
FCTVA	420 000	262 454	32 000
Recettes réelles investissement	8 053 376	4 998 141	8 154 538

3.5 RENFORCER LES MOYENS D'EXPERTISE DE L'ORGANISATION

Les dépenses d'administration générale recouvrent les engagements proposés par les fonctions supports concourant au pilotage des moyens en appui des directions-métiers. Plusieurs priorités budgétaires transcrivent l'action de l'administration communautaire vers plus de proximité, d'efficacité et de sobriété énergétique.

3.5.1 Investir dans les compétences et assurer une maîtrise des dépenses de personnel

Au sein de notre EPCI, ce sont 850 agents qui animent les services publics communautaires et mettent en œuvre les orientations impulsées par notre assemblée.

La dépense RH du budget principal est constitué de la masse salariale, mais également des dépenses de formation, d'action sociale (dont les contributions au CASC, à la restauration collective, etc.). On peut englober également les dépenses liées à la santé et à la sécurité au travail. Il convient d'évoquer parallèlement les recettes dont le suivi constitue un axe important de gestion partagée avec le service des finances : remboursements de salaires

dans le cadre des agents mis à disposition par la collectivité, aides à d'autres collectivités publiques (Fonds d'insertion des personnes handicapées par exemple).

C'est toutefois la masse salariale qui constitue l'élément le plus important en termes de charges. Les dépenses brutes de personnel inscrites au chapitre 012 du budget principal sont estimées pour l'exercice 2025 à 29 200 000 €, soit une diminution de l'ordre de 22,56% par rapport au BP 2024 qui s'explique par la mise en place d'un budget annexe pour la direction Prévalec. Les dépenses de personnel des autres budgets sont retracées au sein de leurs parties respectives. A titre de comparaison, le CA 2024, hors PREVALEC, devrait se situer à 28,175 M€.

Englobant les rémunérations brutes servies et les contributions patronales afférentes, la masse salariale évolue en fonction :

- ⇒ D'évolutions contraintes liées à des décisions nationales concernant le projet de loi de Finances sur une augmentation des taux de cotisations de la CNRACL (caisse de retraite des fonctionnaires) à +4 points au 1^{er} janvier 2025, soit +0,530 M€, le rétablissement de la cotisation Maladie URSSAF évalué à 0,175 M€ ;
- ⇒ De la politique de recrutement et de maîtrise des postes de la collectivité : la stabilisation des effectifs a été l'enjeu majeur de la construction budgétaire de la collectivité ; des procédures de suivi et de décisions existent et doivent être approfondies et partagées dans le cadre d'une démarche contractualisée avec les directions afin de répondre aux objectifs budgétaires de 2025.
- ⇒ Le Glissement Vieillesse Technicité correspondant aux avancements automatiques et aux promotions représentant un montant budgétaire estimé à 0,233 M€.

Enfin, le budget RH traduira également les engagements de responsabilité sociale de NiortAgglo en tant qu'employeur, avec des crédits réservés pour des dispositifs de maintien dans l'emploi et d'accompagnement des agents en situation de handicap : 108 000 € dont 52 800 € de remboursement à la Ville de Niort et au CCAS dans le cadre du partenariat avec le Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). A ce titre, un acompte de 88 000€ au titre de la nouvelle convention 2023-2025 est attendu de l'organisme.

3.5.2 Mettre l'informatique au service des projets d'optimisation des procédures et d'amélioration de la relation avec les usagers.

Depuis la mise en place de la Direction des systèmes d'information (DSI) mutualisée, son périmètre n'a cessé de croître, tant dans le nombre d'équipements que de solutions déployées (nouvelles ou extensions de l'existant). Des transferts de charges se sont également opérés avec la reprise par la DSI de certaines solutions qui pouvaient gérées directement dans les services.

L'optimisation des dépenses de fonctionnement, par la bascule des contrats de maintenance évolutive vers la section d'investissement arrive à son terme.

Le système d'information est omniprésent dans tous les projets. Il se renforce fortement sur le domaine des équipes terrain avec des demandes d'équipements mobiles (smartphone ou tablette) soit en lien avec des applications métiers soit pour des besoins opérationnels.

Les sollicitations liées aux enjeux de pilotage des équipements dit connectés s'amplifient également.

Les priorités pour 2025 portent sur les axes suivants :

- La poursuite de la mise en œuvre du plan de cybersécurité,
- La définition des modalités d'intervention de la DSI sur les structures externes type SPL,
- La poursuite du développement d'une offre de services informatiques aux communes de la CAN,
- L'accompagnement des directions dans l'exploitation de leur donnée permettant à terme le déploiement de tableau de bord décisionnels,
- Le développement de nouveaux services en ligne pour les usagers.

Le service informatique contribue de façon directe à l'objectif stratégique de diminution de l'exclusion numérique.

FONCTIONNEMENT	BP 2024	CA 2024	BP 2025 Proposé
Rémunérations	2 268 024	2 167 628	2 203 863
Postes de travail	120 100	121 029	136 800
Infrastructures	188 450	180 972	136 580
Applications	1 091 605	1 027 561	1 216 701
Réseaux, sécurité	143 100	101 766	103 200
Télécommunications	531 715	395 809	461 850
Autres dépenses	47 300	76 710	45 300
Dépenses réelles fonctionnement	4 390 294	4 071 475	4 304 294

Dans le cadre du service mutualisé, il faut rappeler que l'ensemble des dépenses relatives à la Ville de Niort fait l'objet d'un remboursement par une ponction sur l'attribution de compensation s'agissant des dépenses de fonctionnement et d'une refacturation s'agissant des dépenses d'investissement.

Le programme d'investissement de 2 095 722 € en 2025 s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT	BP 2024	CA 2024	BP 2025 Proposé
INFORMATIQUE	1 962 834	1 880 021	2 095 722
Postes de travail	270 000	302 537	403 400
Infrastructures	545 500	657 053	206 100
Applications	672 794	558 808	855 322
Réseaux, sécurité et télécommunications	430 540	312 259	576 900
Fibre optique	40 000	49 234	50 000

La DSI est par ailleurs pleinement impliquée dans les projets visant à sécuriser et optimiser le fonctionnement des services publics et l'accompagnement de l'ouverture de nouveaux équipements, avec notamment :

- les projets métiers, projets pour lesquels les directions métiers ont exprimé des besoins (acquisition de logiciel et déploiement du PICS pour 106 000 €)
- les projets techniques de la DSI incluant les plans de renouvellement des matériels,
- le maintien en condition opérationnelle du SI consistant à maintenir l'ensemble du SI (matériel et logiciel) en état de fonctionnement, au travers d'actions d'évolution de solutions logicielles et matérielles (référentiel d'identité pour 130 000 €).

3.5.3 Porter une politique de gestion patrimoniale soucieuse de la mise en sécurité et de la sobriété énergétique

Le Conseil d'Agglomération a adopté une Autorisation de programme d'un montant de 6 600 000 € portant sur l'adaptation fonctionnelle de nos équipements et leur réhabilitation énergétique.

En investissement, une enveloppe globale de 2 091 300 € pour la réhabilitation énergétique et fonctionnelle des bâtiments est prévue dont 170 000 € pour le Musée d'Agesci et 290 000 € pour le stade de football. Elle contribue à l'objectif stratégique d'entretien de nos patrimoines, recouvre la maintenance préventive et curative et intègre les enjeux de mise aux normes et de transition énergétique, en regard notamment des obligations fixées par décret éco-énergie-tertiaire.

Ce budget porte également une véritable résolution à transformer notre gestion de patrimoine immobilier en adoptant une approche proactive et dynamique, à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma directeur immobilier et énergétique, visant à optimiser nos ressources, à renforcer notre efficacité énergétique et à dynamiser notre patrimoine pour les années à venir.

INVESTISSEMENT	BP 2024	CA 2024	BP 2025 Proposé
PATRIMOINE PUBLIC	2 304 700	3 743 905	3 334 000
Entretien courant et études	15 000	1 273 829	765 000
Matériels et mobiliers	106 700	92 000	127 700
Entretien des ouvrages d'arts	250 000	353 816	0
Véhicules	230 000	170 212	350 000
Réhab. énergétique et fonctionnelle du patrimoine communautaire	1 703 000	1 854 048	2 091 300

*

* *

Conformément aux principes de prudence et de sincérité, la proposition budgétaire 2025 est issu d'un travail rigoureux tenant compte d'un contexte financier incertain, en l'absence de PLF adopté. Elle a vocation à être ajustée en budget supplémentaire ou en décision modificative en fonction des annonces nationales, des décisions de nos partenaires et de l'avancée de nos projets.

L'ensemble des actions décrites dans ce rapport budgétaire 2025 traduisent notre volonté d'agir concrètement pour le territoire et ses habitants. Adossées à une stratégie financière reposant sur la maîtrise des coûts afin de maximiser les moyens d'investissement, les actions retenues portent une réelle ambition pour le territoire et son développement. Elles positionnent notre intercommunalité comme un acteur majeur dans les transitions économique, sociale, écologique et énergétique de notre agglomération.